

24

transN

RAPPORT DE GESTION 2024





Sommaire



07

Organes de gestion et de contrôle

Conseil d'administration
Organigramme



10

Entreprise

Portrait
Activités prioritaires



16

Avant-propos du Président



19

Rapport d'activité

Ressources humaines
Responsabilité sociale et environnementale
Technique et infrastructure
Logistique et planification
Informatique
Sécurité et qualité



35

Clientèle

Fréquentation
Offre à l'attention de la clientèle
Vente et distribution
Réclamations
Partenariats culturels et sportifs
Campagnes de promotion
Information aux voyageuses et voyageurs
Contrôle des titres de transport et surveillance
ONDE VERTE



42

Prestations

Procédure de commande et offre
Horaire
Courses spéciales
Relations publiques et communication



47

Rapport financier

Résultats
Proposition aux actionnaires
Rapport de l'organe de révision
Plan du réseau

Chiffres-clés en un coup d'œil

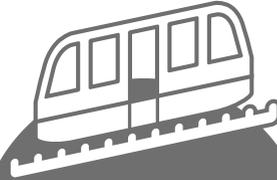
42

trolleybus



5

funiculaires



38

lignes



17

trains



108

autobus



Notre force,
votre réseau



Chiffres-clés en un coup d'œil



Notre force,
votre réseau



Chiffres-clés au 31.12.2024

Chiffres-clés (au 31.12.2024)

KILOMÈTRES DE RÉSEAU	293
VOYAGEURS TRANSPORTÉS/AN en service de ligne	28'455'309

NOMBRES DE LIGNES	38
--------------------------	-----------

PARC DE VÉHICULES

Matériel ferroviaire	17
Trolleybus	42
Autobus	108
Funiculaires	5
TOTAL	172

EFFECTIFS (EPT) AU 31.12	528.85
Effectifs postes au 31.12	545
Apprenti-e-s	18

FINANCES

Charges	
Personnel	-56'052'809.66
Autres charges	-64'936'118.56
TOTAL CHARGES	-120'988'928.22

Produits

Produits du transport	24'000'691.33
Indemnités	77'594'707.45
Autres produits	19'727'744.94
TOTAL PRODUITS	121'323'143.72
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	334'215.50

RÉSULTAT HORS EXPLOITATION	316'276.62
-----------------------------------	-------------------

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	650'492.12
-------------------------------	-------------------



Notre force,
votre réseau





07

Organes de gestion et de contrôle



Organes de gestion et de contrôle

Conseil d'administration (au 31.12.2024)

Sept membres siègent au Conseil d'administration, nommés pour une période de trois ans. Lors de l'Assemblée générale de 2024, les actionnaires ont renouvelé les mandats de Raphaël Comte, président, ainsi que de Paul Blumenthal et de Nicola Thibaudeau, membres. Cette dernière a démissionné de ses fonctions pour le 31 décembre 2024.

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers S.A.
Neuchâtel



Raphaël Comte

Président
Ancien conseiller
aux Etats



Damien Cottier

Vice-président
conseiller national,
représentant de l'Etat
de Neuchâtel



Paul Blumenthal

Membre
conseiller d'entreprises
indépendant et
administrateur de
sociétés



Théo Huguenin-Elie

Membre
conseiller communal,
représentant de la ville
de La Chaux-de-Fonds



Mauro Moruzzi

Membre
conseiller communal,
représentant de
la commune de Neuchâtel
(jusqu'au 30.06.2024)



Johanna Lott Fischer

Membre
conseillère communale,
représentante de
la commune de Neuchâtel
(depuis le 01.07.2024)



Daniel Rotsch

Membre
conseiller communal
de La Tène, représentant
des autres communes
neuchâteloises actionnaires



Nicola Thibaudeau

Membre
ingénieure et CEO de
la société MPS Micro
Precision Systems SA



Pascal Vuilleumier
Directeur général



Cédric Aubry
Finances et administration



Patricia Borloz
Pôle clients



Gabriel Schneider
Production



Julien Rosselet
Ressources humaines



Yann Maillet
Sécurité / Qualité



Yves Tabasso
Technique / Infrastructure



Laurent Mollard
Affaires publiques et services transverse





10

Entreprise



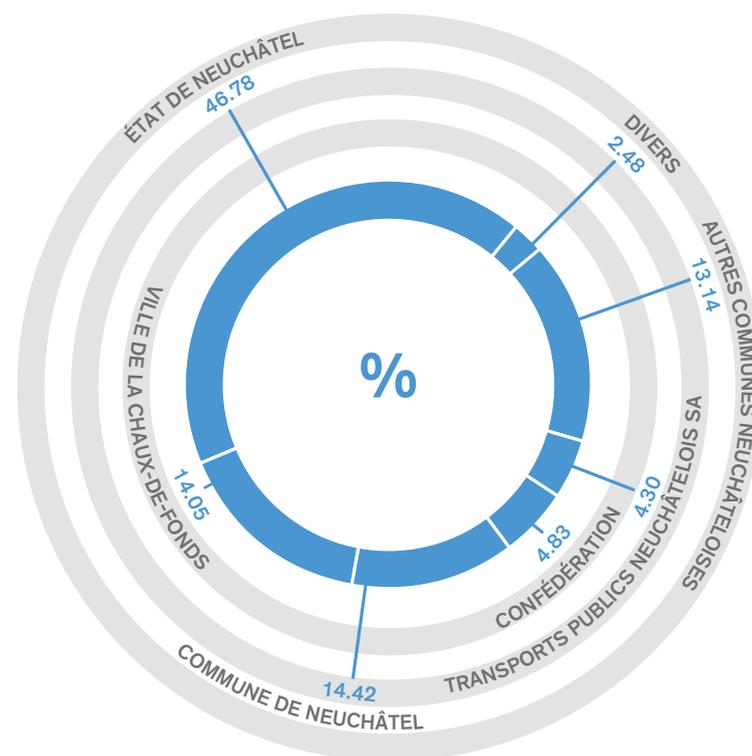
Portrait



153'913
résident-e-s
desservi-e-s

-
- 545 collaboratrices et collaborateurs
 - 18 apprenti-e-s
 - 28.45 millions de voyageuses et voyageurs transporté-e-s
 - 153'93 résident-e-s desservi-e-s
 - 38 lignes
 - 172 véhicules
 - 5 points de vente
 - 5 centres de maintenance
-

Les Transports Publics Neuchâtelois (transN) exploitent 38 lignes de bus, de train et de funiculaire dans le canton de Neuchâtel. Ils desservent 153'913 résident-e-s parmi les 179'449 que compte le canton. Ils emploient 545 collaboratrices et collaborateurs et forment 18 apprenti-e-s. Le siège social se trouve à La Chaux-de-Fonds.



4.30%	Transports Publics Neuchâtelois SA
4.83%	Confédération
14.42%	Commune de Neuchâtel
14.05%	Ville de La Chaux-de-Fonds
46.78%	État de Neuchâtel
13.14%	Autres communes neuchâtoises
2.48%	Divers

ACTIONNARIAT

TransN est une société anonyme, dotée d'un capital-actions de CHF 15'528'030.-. L'État de Neuchâtel, les communes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, d'autres communes neuchâtoises, ainsi que la Confédération en constituent les principaux actionnaires.

Activités prioritaires

Stratégie d'entreprise

Douze ans après leur création, après avoir surmonté les conséquences financières de la crise sanitaire de 2020-2021, face à une hausse structurelle des charges et un renouvellement majeur de leur flotte et de leur infrastructure, les Transports Publics Neuchâtelois ont entamé, conjointement avec le Canton, des réflexions sur la taille critique de l'entreprise et son positionnement, afin d'optimiser son organisation et ses charges.

En 2025, des groupes de travail stratégiques analyseront les mesures à prendre afin d'assurer la pérennité de transN. Sur cette base, la stratégie d'entreprise pour les prochaines années pourra être définie, d'entente entre transN et ses commanditaires.

Système de mesure de la qualité « QMS »

Le *Quality Management System* (QMS) est le système de mesure de la qualité des transports régionaux exercé par l'Office fédéral des transports (OFT). Les contrôles portent sur la qualité des prestations et de l'information à la clientèle, ainsi que sur la ponctualité. L'évaluation se compose à 40% de la mesure de la ponctualité. Les 60% restants se répartissent à 80% pour le système d'information voyageurs et 20% pour la propreté des véhicules et des arrêts.

Les indicateurs du QMS atteignent une note bonne et stable pour ce qui est de la qualité du séjour, de la compétence et du comportement du personnel, ainsi que de l'information aux voyageuses et voyageurs. La ponctualité du secteur bus progresse, quoiqu'encore insuffisante, tandis que celle du secteur ferroviaire – jugée acceptable – diminue. Les temps de parcours de deux lignes ont été revus dès décembre 2024, afin d'atteindre un taux de ponctualité conforme. En outre, des entretiens sont menés avec les entreprises de nettoyage, afin d'améliorer la qualité des prestations. Enfin, les indicateurs de la qualité du séjour aux arrêts font l'objet d'un suivi trimestriel avec les communes.



Projet RER et partenariat transN-CFF

Un accord de coopération opérationnelle et stratégique a été signé en 2019 avec les CFF, établissant un partenariat sur la ligne R23 (Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle et Neuchâtel – Corcelles-Peseux). Les Regio et RegioExpress de la ligne R23, sous concession des CFF, sont ainsi exploités par les rames Flirt de transN, conduites par les pilotes de locomotive de l'entreprise. La ligne R21 (Neuchâtel – Buttes), sous concession transN, est desservie par son propre personnel, à la conduite de rames Domino louées aux CFF. Signé en 2024, un nouveau contrat d'exploitation instaure une mutualisation des mécaniciens de locomotive des deux entreprises partenaires dès l'horaire 2026 sur les lignes R21 et R23, ainsi que sur celles reliant Neuchâtel à Yverdon et Neuchâtel à Bienne. Sur ces deux dernières lignes, des pilotes de transN assurent déjà des prestations depuis 2023, en support aux CFF.

MOVlplus et RAILplus

TransN a rejoint MOVlplus en 2017, puis RAILplus en 2018. La coopérative MOVlplus regroupe 21 compagnies de transports publics et dispose de 9 centres de compétences, dont *Horizon Energie*, qui se concentre sur les questions durables et énergétiques, ainsi qu'un nouveau centre dédié à la protection des données. En plus de ces centres, la société-fille de MOVlplus OpenIT propose des services informatiques dans le domaine des transports publics. TransN collabore avec ses partenaires de MOVlplus principalement en informatique, gestions des données et achats.

RAILplus défend les intérêts des chemins de fer à voie métrique. Ce regroupement offre une plateforme de mutualisation pour les formations et les commandes groupées de matériel, favorisant les synergies, les réflexions et les échanges entre ses 20 membres. Ses 9 groupes de travail abordent des sujets tels que la sécurité, la cybersécurité, la numérisation, la qualité, les ressources humaines et l'environnement. TransN a pris la vice-présidence de la commission infrastructure de RAILplus et en a accueilli les membres en septembre au Val-de-Travers, pour une présentation des projets de renouvellements ferroviaires.



16

Avant-propos du Président

Avant-propos

Président du Conseil d'administration

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Après la tempête, quelques éclaircies: c'est ainsi que l'on pourrait résumer l'exercice 2024 de transN. La situation financière de notre société, même si elle continue à nécessiter une attention soutenue, s'est considérablement améliorée, et les nuages sombres qui planaient sur nos têtes se sont dissipés.

Ce résultat doit beaucoup à l'engagement de nos collaboratrices et de nos collaborateurs: que chacune et chacun soit ici remercié-e pour le travail quotidien effectué en faveur de notre clientèle et pour les efforts acharnés ayant permis de redresser nos comptes. Notre reconnaissance va également à nos commanditaires, qui nous appuient fortement pour permettre à notre compagnie de trouver un équilibre entre les prestations fournies et les indemnités versées.

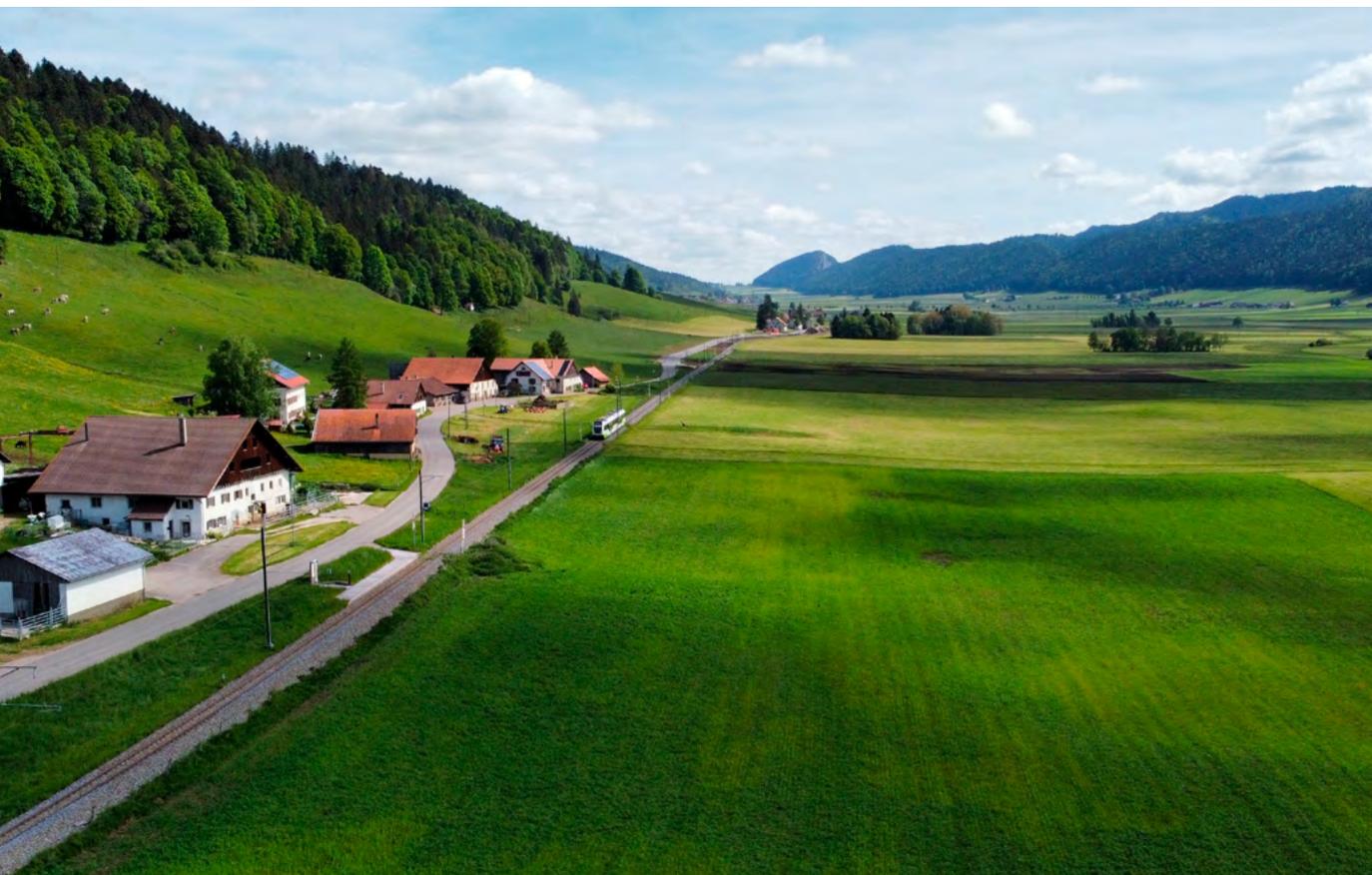


Raphaël Comte,
Président du Conseil
d'administration

Grâce au soutien de la Confédération, du Canton et des communes, nous pouvons travailler avec sérénité sur les orientations de transN à moyen et à long termes. Les réflexions en cours se poursuivent, dans un climat positif et avec pour objectif ultime l'intérêt de la population, afin que l'offre de transports publics soit fournie aux meilleures conditions. Au final, le processus permettra à notre société d'être en mesure de faire face aux défis à venir avec confiance et de rester un acteur majeur des transports publics dans le Canton de Neuchâtel.

Parmi les projets les plus ambitieux qui mobilisent notre énergie, la décarbonation est une priorité absolue. Le renouvellement de la flotte de nos véhicules permettra d'assurer une mobilité plus respectueuse de l'environnement, selon un rythme à définir avec nos commanditaires.

Grâce au soutien de la
Confédération, du Canton et
des communes, nous pouvons
travailler avec sérénité sur
les orientations de transN
à moyen et à long termes.



Le transfert modal, objectif phare de la politique des transports, passe par une offre de qualité, et nous nous réjouissons de contribuer, par nos activités, à la réalisation de cet objectif.

L'avenir de transN présente de magnifiques opportunités qu'il s'agira de saisir. L'année 2025 nous donne des motifs d'espérer, car la consolidation financière de notre société se poursuit. Notre compagnie continuera ainsi à jouer un rôle essentiel pour assurer la mobilité des Neuchâteloises et des Neuchâtelois. Avec enthousiasme et conviction !



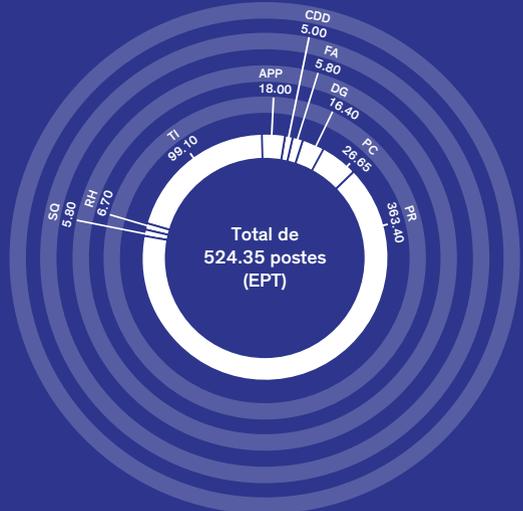
Raphaël Comte, Président
du Conseil d'administration



19

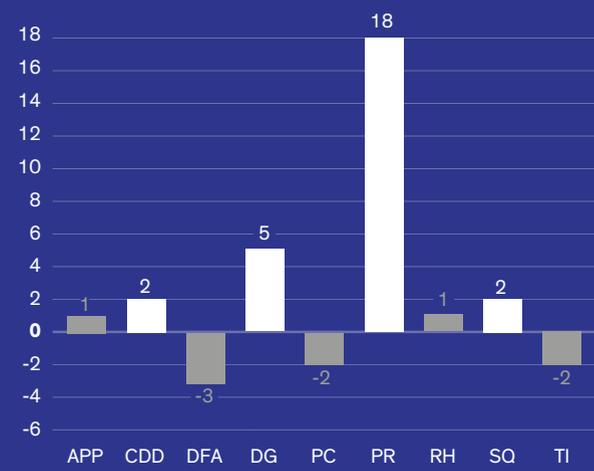
Rapport d'activité

EFFECTIFS PAR DÉPARTEMENT (EPT)



18.00	Apprenti-e-s (APP)
5.00	Contrats à durée déterminée (CDD)
5.80	Finances et administration (FA)
16.40	Direction générale (DG) et services transverses (st)
26.65	Pôle clients (PC)
363.40	Production (PR)
6.70	Ressources humaines (RH)
5.80	Sécurité/Qualité (SQ)
99.10	Technique et infrastructure (TI)

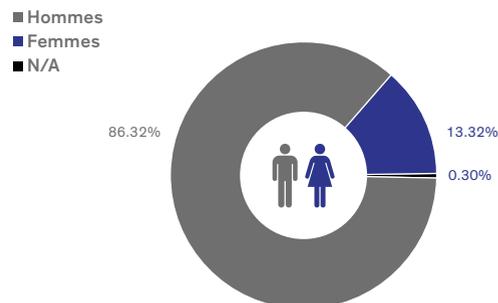
TURNOVER



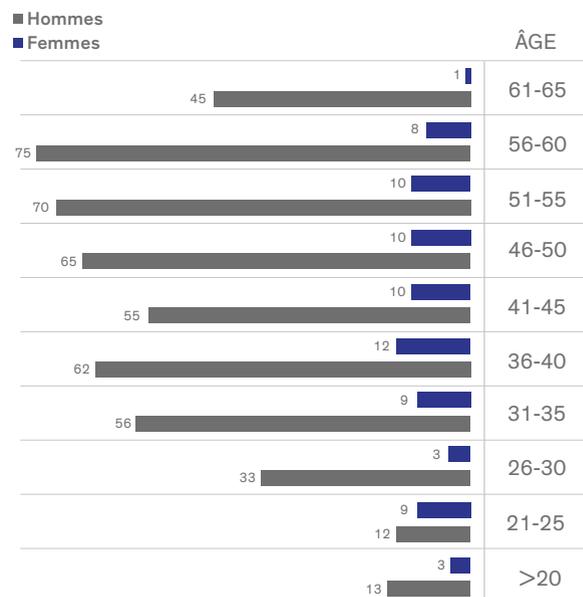
Rapport d'activité



RÉPARTITION HOMMES - FEMMES (EN NOMBRE DE PERSONNES)



PYRAMIDE DES ÂGES



Avec près de 23% de son personnel âgé de plus de 55 ans, transN fait face à un important défi de renouvellement de son effectif.

RESSOURCES HUMAINES

Créé en 2022, le département des *Ressources humaines* (RH) occupe deux partenaires RH, un responsable des salaires, une spécialiste de l'administration RH, ainsi qu'un directeur. En 2024, une professionnelle du recrutement et projets RH a rejoint le département, ainsi qu'un expert en planification et gestion des temps de travail du personnel soumis à la *Loi sur la durée du travail* (LDT), une mission auparavant rattachée au département production. L'intégration de cette compétence spécialisée au département RH permet d'assurer une meilleure cohérence dans l'application de la LDT à l'interne. En outre, les managers ont été formés aux normes de la LDT afin de mieux les intégrer au quotidien.

La politique de gestion des compétences a été définie. La procédure de demandes de formation et celle des changements contractuels ont été revues. Un numéro d'appel spécifique pour le département RH a été mis en place, offrant aux collaboratrices et collaborateurs un contact direct avec l'équipe RH. Après la numérisation et le tri des documents papiers l'année précédente, les dossiers du personnel ont été archivés, facilitant les recherches et améliorant la conformité aux normes. Des indicateurs internes et une révision des processus de formation et de mutation ont été mis en place. Des permanences RH ont été proposées sur différents sites tout au long de l'année. L'équipe a participé à l'événement de recrutement *Work at first sight* le 30 mai, afin de promouvoir la marque employeur.

Effectifs

Au 31 décembre 2024, l'entreprise comptait 545 collaboratrices et collaborateurs, représentant 528.85 équivalents plein temps (EPT), auxquels s'ajoutaient 18 apprenti-e-s et 29 auxiliaires. Les effectifs du personnel de conduite ont été augmentés de 20.65 postes EPT en fin d'année, afin d'améliorer les conditions de travail (réduction des amplitudes), de respecter l'horaire et de répondre aux prestations supplémentaires commandées dès l'horaire 2025 (ces dernières représentant 5 EPT). En contrepartie, 4.5 EPT n'ont pas été remplacés dans le secteur administratif, à la suite de départs. Des efforts budgétaires dans tous les départements et une augmentation des indemnités versées par le canton ont également contribué à financer les engagements à la conduite. Les effets de ces mesures seront examinés afin de décider de leur pérennisation.

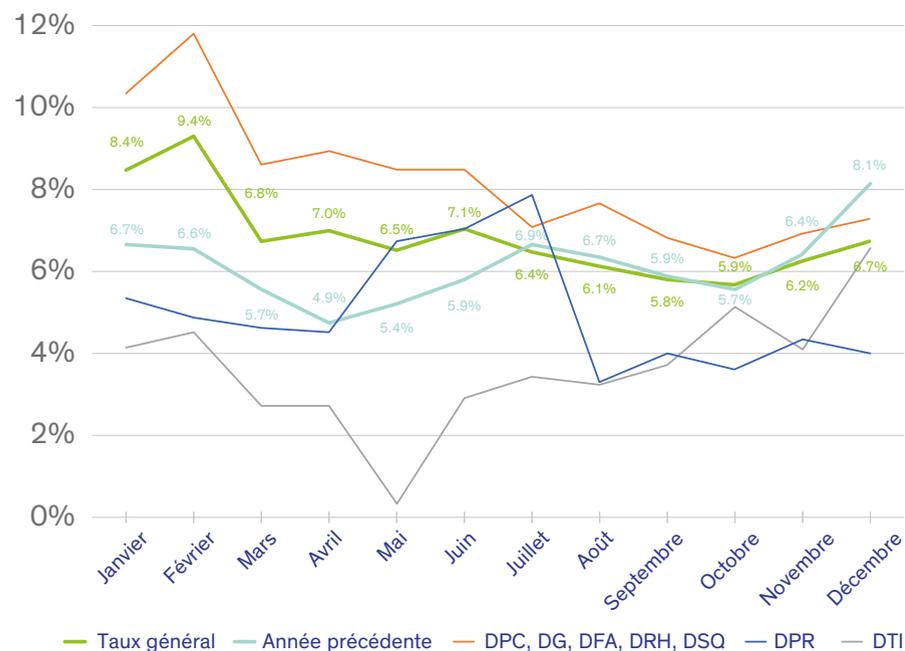
Recrutement

2'808 postulations ont été traitées en 2024, menant à 78 engagements.

Le processus des entretiens annuels de développement est mené sur une plateforme digitale, sur un formulaire adapté selon les fonctions.

Entretiens annuels

Le processus des entretiens annuels de développement est mené sur une plateforme digitale, sur un formulaire adapté selon les fonctions : cadres avec responsabilités managériales, spécialistes ou chefs de projet, ainsi qu'employé-e-s à la conduite, afin de mieux correspondre aux réalités de chaque poste. Les documents numérisés sont ensuite intégrés aux dossiers électroniques du personnel.



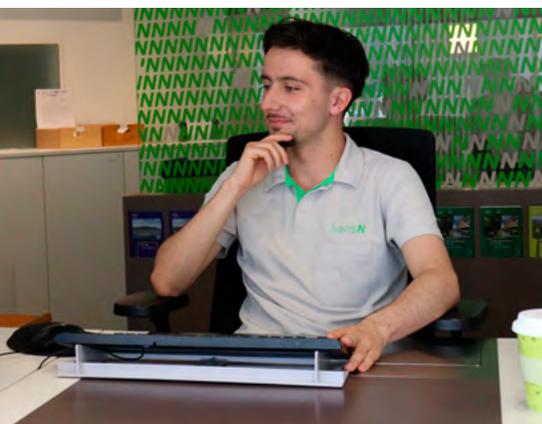
CCT

Les annexes 1 et 6 de la Convention collective de travail (CCT) ont été adaptées en 2024, pour entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. L'indexation des salaires de 0.7% en fonction de l'indice national des prix à la consommation (IPC), accordée dès 2025, se reporte en effet dans la grille salariale constituant l'annexe 1, *Echelle des traitements*. L'annexe 6 – traitant du lieu de travail – a été adaptée. Constituant auparavant un lieu de service unique, *dépôt Evole* et *centre-ville de Neuchâtel* ont été différenciés en deux lieux distincts, pour un traitement équitable des temps de travail et de déplacement. Enfin, un nouveau lieu de service *Serrières-Ruau* a été ajouté, correspondant aux locaux abritant le service des installations de sécurité.

Absentéisme

Le début de l'année a été marqué par un taux d'absence élevé, atteignant plus de 8% dans le département production. Des pics d'absences en fin d'été ont ensuite entraîné des suppressions de courses sur les réseaux urbains, malgré le recours à du personnel administratif et d'encadrement. Le taux s'est stabilisé en automne, pour retrouver des valeurs antérieures à celle de 2023.

Des mesures ont été prises dans le domaine de la conduite, afin de lutter contre l'absentéisme. Dès le printemps, 6 managers d'équipes bus sont entrés en fonction, avec pour tâche d'accompagner et soutenir le personnel de conduite sur le réseau. En outre, les actions prises depuis 2023 en matière de gestion de la santé se sont poursuivies : suivi des absences répétées et des cas de longue durée, accompagnement à la reprise, adaptation des tâches et reconversion interne, en collaboration avec l'assurance invalidité (AI).



Enfin, la réduction des amplitudes dans les horaires du personnel de conduite, dès 2025, doit permettre de diminuer à la fois l'absentéisme et le recours aux heures supplémentaires. De premiers effets positifs sont constatés dans les premiers mois de l'année 2025.

Enquête de satisfaction du personnel

Une enquête de satisfaction a été menée auprès du personnel au printemps 2024, par un prestataire externe et de façon anonyme. La participation a atteint 67%. L'enquête a été suivie d'une analyse des résultats par la direction durant l'été. L'encadrement a été informé des conclusions en automne, puis des ateliers de réflexion ont été organisés, par équipe, dès le dernier trimestre, pour élaborer des propositions d'amélioration. La direction rassemblera et hiérarchisera les suggestions afin de déployer, en 2025, les éléments essentiels pour la satisfaction du personnel.

Salaires

Les salaires ont été indexés de 1.5% au 1^{er} janvier 2024. Les échelons salariaux ont été accordés. Lors des négociations entre la Direction et le syndicat en fin d'année, une nouvelle indexation de 0.7% a été décidée pour 2025.

Caisse de pension

TransN est affiliée à Symova, une fondation collective qui regroupe 46 entreprises et couvre 8'848 assuré-e-s en activité ainsi que 3'777 bénéficiaires de rentes. À la fin de l'année 2024, le degré de couverture de transN s'élevait à 119.82%. Le ratio entre rentiers et actifs était de 283 rentiers pour 541 assurés actifs. Le rendement a atteint 7.49%. Grâce à ce résultat, la commission de prévoyance paritaire a pu valider une rémunération des avoires de vieillesse à un taux de 3.25% au 31 décembre 2024.

Communications au personnel

Le personnel est tenu informé par divers moyens: des séances organisées par la Direction, des pages du site internet accessibles par une authentification, des écrans installés sur les différents sites et des courriels. Au cours de l'année, de nouvelles rubriques ont été ajoutées aux pages internet. Le directeur général a répondu en vidéo à trois «Questions du mois» sur une plateforme d'échange numérique où chacun-e peut poser ses questions. Tout au long de l'année, 91 communications internes ont été envoyées.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

TransN s'engage activement dans la responsabilité sociale et environnementale, par diverses initiatives, notamment en matière de formation et en faveur de l'environnement et de la durabilité.

15 permis routiers et
4 permis ferroviaires
obtenus

Responsabilité sociale

TransN figure parmi les principaux employeurs du canton et joue un rôle social en tant qu'entreprise formatrice.

FORMATION

Les formations à la conduite des bus et des trains constituent le principal poste budgétaire en matière de formation. Elles sont dispensées par les formateurs de l'entreprise, dans des centres de formation agréés.

Formation à la conduite de bus

Quatre permis car (catégorie D), dix permis trolleybus et un permis poids lourds ont été obtenus par le personnel en 2024. Quarante employé-e-s supplémentaires ont été formés à la conduite des nouveaux trolleybus déperchables à batterie. En 43 jours de formation OACP (Ordonnance réglant l'admission des conducteurs) au centre de formation de Cernier, 268 attestations ont été délivrées, dont 5 à des participants externes.

Formation ferroviaire

Conformément à l'Ordonnance fédérale sur l'admission aux activités déterminantes pour la sécurité dans le domaine ferroviaire (OAASF), les employé-es ont participé à 31 jours de formation continue, dont 16 en partenariat avec l'association RAILplus, ainsi qu'à 5 jours de préparation aux examens. Deux formations complètes de chefs de circulation des trains et trois formations complètes de gestionnaires de régulation de bus ont été données.

Pour la voie normale, 3 nouveaux permis ferroviaires et 3 renouvellements périodiques ont été réussis. Les techniciens du centre de maintenance de Fleurier ont été formés et autorisés à circuler sur le réseau des Transports publics fribourgeois (TPF), pour acheminer les trains transN au centre d'entretien TPF de Givisiez (FR).

Pour la voie étroite, 1 nouveau permis et 1 renouvellement périodique ont été obtenus. Pour accroître leur polyvalence, 2 personnes ont étendu leur permis pour rouler sur de nouvelles lignes à voie étroite. Cinq pilotes de locomotive transN ont suivi avec succès des formations pour circuler sur les lignes CFF et BLS.



Cours d'allemand pour les mécanicien-ne-s de locomotive

Des cours d'allemand ont été proposés aux mécanicien-ne-s de locomotive de la voie normale. La mutualisation du personnel de conduite dès l'horaire 2026 nécessitera en effet des connaissances d'allemand pour communiquer sur les lignes gérées par le centre d'exploitation CFF d'Oltten.

Apprentissages

L'entreprise forme 18 apprenti-e-s : employé-e-s de commerce, informaticien-ne-s, gestionnaires de commerce de détail option transports publics, mécatroniciens d'automobile, médiamaticiens et mécaniciens en maintenance automobile, sous contrat transN. Elle accueille également un constructeur de voies ferrées et un apprenti agent de transport, sous contrat avec *Login formation professionnelle*, le partenaire de formation pour les professions dans le domaine des transports publics.

Autres formations internes

Des formations internes ont été proposées en premiers secours émotionnels, en gestion des absences, en recrutement et sur le respect de la *Loi sur la durée du travail*. Les mécanicien-ne-s de locomotive ont bénéficié d'une formation dédiée à la santé au travail, avec les contraintes des horaires irréguliers. Vingt-sept collaboratrices et collaborateurs ont en outre été formés aux premiers secours et à la réanimation cardio-respiratoire.

Formations continues

TransN soutient le développement des compétences de son personnel. Deux employé-e-s ont obtenu un certificat de gestionnaire RH, une collaboratrice un brevet fédéral de spécialiste achat et approvisionnement, une collaboratrice un diplôme de *Business coordinator* et un collaborateur un *Certificate of Advanced Studies (CAS)* en système ferroviaire.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

TransN a obtenu la certification *Fair-ON-Pay Advanced*, attestant de l'égalité salariale entre les genres au sein de l'entreprise. En outre, elle a entrepris des actions en faveur de la diversité et de l'inclusion. Ainsi, elle propose *Remixt* à son personnel, une plateforme digitale qui permet de s'informer de manière ludique. Les trois premiers thèmes abordés traitaient de la prévention du sexisme, des discriminations liées aux origines et de l'inclusion des personnes LGBTQ+. Lors de la journée *Futur en tous genres*, des enfants ont découvert divers métiers de l'entreprise, dans une approche sans distinction de genres. En plus de ces initiatives, une tolérance zéro est pratiquée face au harcèlement, avec mise à disposition d'une cellule neutre externe pour signaler les cas et une formation dédiée des managers.

Par ailleurs, transN s'engage en faveur de la mobilité des voyageuses et voyageurs à besoins spécifiques. Des échanges réguliers avec les associations de personnes handicapées permettent d'identifier les ajustements nécessaires. Chaque année, l'entreprise organise des cours pour les client-e-s seniors, par des conseils, des informations tarifaires et des exercices pour faciliter leurs déplacements en transports publics.

PROMOTION DE LA SANTÉ

Le département des ressources humaines propose un accompagnement des managers pour les cas d'absences répétées, afin de comprendre et de soutenir le personnel. Le debriefing en cas d'événement critique a été présenté lors des séances d'information du personnel par une psychologue d'urgence, partenaire de transN. Des services d'accompagnement sont proposés : personne de confiance lors de harcèlement, mobbing et conflits, assistante sociale pour une situation privée difficile et infirmière en santé au travail externe. Les informations sur ces différentes offres sont présentées sur des pages internet réservées au personnel. Par ailleurs, des locaux ont été aménagés à l'attention des femmes enceintes et allaitantes.

Responsabilité environnementale

La stratégie du Conseil d'administration et de la Direction met l'accent sur la responsabilité environnementale, intégrée dans tous les projets et toutes les activités de l'entreprise. TransN s'implique activement dans les groupes de travail de RAILplus et de l'UTP sur l'énergie et l'environnement et est membre du centre de compétences «Horizon Energies» de MOVplus.

RÉALISATIONS ET PRATIQUES

Une attention particulière est prêtée à la gestion environnementale des infrastructures. Chaque projet de renouvellement ou d'acquisition comporte un dossier environnemental. Les nouvelles haltes et gares sont équipées d'un éclairage LED modulable. Les nouvelles toitures sont soit végétalisées, soit recouvertes de panneaux photovoltaïques pour renforcer l'autonomie énergétique. Lors du renouvellement des voies, le ballast est réutilisé après traitement.

ÉNERGIE : PRODUCTION

Les bâtiments de Cernier, de Fleurier, de La Chaux-de-Fonds, de Marin et des Ponts-de-Martel sont équipés de panneaux photovoltaïques, par le biais de partenariats avec les fournisseurs d'électricité. Avec 5 centrales en activité, couvrant une surface totale de 8'313 m², transN produit plus de 1'500 MWh par an sur ses toits, ce qui équivaut à la consommation annuelle de 440 ménages. Quelque 20% de la production électrique est autoconsommée, tandis que les 80% restants sont réinjectés dans le réseau électrique. La production électrique sur les bâtiments de transN permet de réduire les émissions de CO₂ de 279 tonnes par an. Un septième projet d'installation photovoltaïque, sur le dépôt de Corcelles, a débuté.

TransN est par ailleurs partenaire de la start-up Sun-Ways, à qui elle met à disposition son infrastructure à Buttes. Le projet consiste à installer un prototype photovoltaïque sur une centaine de mètres de voie. Il sera mis en service en 2025 et pourra produire annuellement 16 MWh.





ÉNERGIE : CONSOMMATION

TransN poursuit les mesures volontaires de diminution de sa consommation énergétique de 5% grâce à diverses mesures : abaissement des pantographes des trains stationnés, réduction du lavage des véhicules, utilisation limitée des ascenseurs et monte-charges, extinction des appareils électroniques de bureau et des éclairages inutiles et actions sur le chauffage et l'éclairage des véhicules et des dépôts. Ces efforts permettent d'économiser plus de 600 MWh par an, soit environ 113 tonnes de CO₂. La formation du personnel à la conduite Eco-Drive contribue également à réduire la consommation de carburant de 5 à 10%.

Les appels d'offres et les cahiers des charges incluent des critères de durabilité. Les infrastructures sont améliorées pour réduire l'usure du matériel et la consommation d'énergie. Les livraisons sont centralisées pour limiter les trajets. Enfin, la consommation d'électricité est surveillée pour optimiser les dépenses et garantir des certificats énergétiques verts.

ENVIRONNEMENT

Chaque dossier de procédure d'approbation des plans déposé à l'Office fédéral des transports inclut un volet environnemental, intégrant une compensation écologique. Les installations sont regroupées, pour limiter l'impact sur le terrain. Une stratégie globale de biodiversité est appliquée lors des assainissements, avec un accompagnement bisannuel pour intégrer au mieux les mesures de protection dans les projets.

Un inventaire environnemental des voies ferroviaires a été réalisé. Une stratégie d'entretien différencié des abords de voie et de lutte contre les plantes invasives a été définie, pour mise en œuvre dès 2025. Depuis 2024, les plantes invasives sont traitées sans glyphosate. Le désherbage à la vapeur a été introduit sur les 16 km de la ligne R22. Pour offrir des refuges aux insectes, oiseaux et reptiles, la fauche tardive est pratiquée et des murgiers sont construits, en réutilisant du matériel récupéré lors d'entretiens.

Des mesures sont prises pour réduire la pollution lumineuse et pour améliorer la perméabilité des voies pour les animaux. Ainsi, des passages pour batraciens ont été créés sur 250 mètres en amont du pont rénové de la Presta. Le renforcement de la voie entre Couvet et Môtiers a été réalisé grâce à une technique innovante préservant la géologie et la perméabilité de la zone, riche en tourbe, située dans un haut marais d'intérêt fédéral. Les déchets de chantier sont traités selon un cadre légal strict, avec une priorité donnée au recyclage et à la revalorisation des matériaux sur place.

MOBILITÉ MULTIMODALE ET DURABLE

TransN encourage une mobilité durable et multimodale en installant des abris à vélos, en collaboration avec les communes, lors des rénovations de gares. L'entreprise est partenaire d'EcoPouce pour une ligne de covoiturage entre le Val-de-Ruz et Saint-Imier (BE). Enfin, elle a participé à la mise en place d'une nouvelle réduction cantonale pour les abonnements jeunes, proposée en 2024, dans le cadre du plan climat du canton de Neuchâtel.

44.69% des kilomètres parcourus en service voyageurs ont été réalisés avec des motorisations électriques.

Les courses spéciales offertes pour des événements ou des entreprises illustrent l'engagement de transN à fournir des solutions de mobilité durable dans la région. Les partenariats avec des événements sportifs, incluant la gratuité des transports, contribuent à réduire leur impact environnemental.

Les premières démarches ont été initiées pour mettre à jour et compléter le plan de mobilité de l'entreprise. Une analyse détaillée débutera en 2025 afin de comprendre les besoins de mobilité du personnel, pour se rendre sur le lieu de travail et pour les déplacements professionnels.

TECHNIQUE ET INFRASTRUCTURE

Les projets techniques et d'infrastructure sont présentés sur la page du site internet www.transn.ch/projets/. Une nouvelle plateforme de coordination mensuelle a été implémentée entre le département infrastructure et les autres départements et services, pour faciliter les échanges. Le département infrastructure participe activement aux discussions sur le projet d'offre 2035 et siège au sein du Comité de coordination de l'Arc jurassien-Berne-Fribourg, piloté par l'OFT.

Systemes

L'entreprise est équipée d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs (SAEIV), de dispositifs de comptage automatique des passagers et de machines de vente de titres de transport. Les communications entre les postes de conduite des bus et le centre de gestion du trafic (CGT) ont été migrées vers la technologie téléphonique «Voice Over IP», en prévision de la désactivation de la 3G prévue pour 2025.

Véhicules

Électromobilité

En 2024, 44.69% des kilomètres parcourus en service voyageurs ont été réalisés avec des motorisations électriques : 1'469'742 km par trolleybus, 1'549'534 km par trains et 130'033 km par funiculaires.

TransN exploite 42 trolleybus articulés, dont 18 sont des unités déperçables, équipées de batterie de traction sur le toit, livrées dès 2023 par le constructeur suisse Hess. Ces nouveaux trolleybus répondent aux normes LHand (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées) pour les voyageuses et voyageurs à besoins spécifiques.

Trains

Deux trains moteurs TM 4/4 ont été acquis: un pour la voie normale et un pour la voie étroite. Deux nouvelles rames ont été mises en exploitation sur la ligne R22 (La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel). Elles ont fait l'objet d'une commande commune avec les Chemins de fer du Jura (CJ) et les Transports publics du Chablais (TPC) à l'entreprise suisse Stadler Rail. Ce sont des automotrices de type Abe 4/8 pour

la voie étroite, à plancher bas, équipées d'un système de contrôle automatique de la marche des trains, du système de communication avec le centre de gestion du trafic, d'un dispositif de comptage des passagers, de caméras de surveillance et d'un système d'annonce dynamique des arrêts. Les rames Abe 4/8 remplacent les automotrices datant de 1991 et 1996.

En mai 2024, une rame Flirt a percuté une voiture immobilisée sur un passage à niveau à La Chaux-de-Fonds. Les dégâts causés l'ont rendue indisponible pendant six mois.

Maintenance ferroviaire

Le centre de maintenance ferroviaire de transN situé à Fleurier n'était pas accessible aux trains pendant l'interruption de l'exploitation ferroviaire entre Travers et Buttes pour renouvellements de l'infrastructure. Les rames Flirt ont par conséquent été entretenues dans les locaux de partenaires ferroviaires à Givisiez (FR) et à Bienne.

Le dépôt ferroviaire des Ponts-de-Martel a fait l'objet d'adaptations afin d'assurer la maintenance des nouveaux trains à voie étroite.

La première phase du renouvellement du centre de maintenance de l'Évole s'est achevée. Elle a consisté à assainir les sols de la partie nord.

Funiculaires

Les funiculaires ont été arrêtés pour leurs révisions périodiques. L'arrêt du funiculaire *La Coudre – Chaumont* a été prolongé en raison d'une panne d'une pièce de son système de traction.

Type de véhicules	Nb Tot Véh./Type	Km parcourus en 2024
Autobus	108	3'897'349
Trolleybus	42	1'469'742
Trains	17	1'549'534
Funiculaires	5	130'033



Infrastructure

Des conventions de prestations quadriennales avec la Confédération assurent un financement fédéral pour le maintien de l'infrastructure, conformément à la *Loi fédérale sur les chemins de fer (LCF)*. Une convention courait pour la période 2021-2024.

L'entreprise utilise les plateformes *Gestiorail* et la GMAO (maintenance assistée par ordinateur) pour suivre l'état du réseau, gérer la maintenance et produire des statistiques sur la fiabilité des installations, garantissant ainsi la traçabilité des opérations selon la *LCF*.

Ligne à voie normale R21 (Travers – Buttes)

Un investissement de plus de CHF 38 millions, financé par le Fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (FIF), est consacré à la ligne R21 entre Travers et Buttes. Il inclut CHF 22 millions pour une nouvelle gare à Couvet et CHF 16.2 millions pour la voie entre Travers et Môtiers.

En 2024, l'ancienne infrastructure de la gare de Couvet a été démantelée et remplacée par des installations modernisées. Vingt-sept signaux, 3 aiguilles, un enclenchement et un block de ligne sont implémentés. Les quais sont allongés et rehaussés, répondant ainsi aux normes LHand (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées). Pour davantage de sécurité, le passage à niveau piétons de la gare est remplacé par un passage inférieur, donnant accès à un nouveau quai central, par une rampe couverte. Une marquise et une salle d'attente accueilleront les voyageuses et les voyageurs au printemps 2025.

Le pont de La Presta a été rénové. Il a été provisoirement rehaussé et enveloppé de bâches imperméables permettant de récupérer les résidus de chantier. En outre, la voie entre Couvet et Môtiers a été remplacée. Pour soutenir sa superstructure et assurer sa stabilité, 3'562 colonnes ballastées ont été injectées dans le sol. Cette innovation technologique constitue une première dans le domaine ferroviaire en Suisse.

D'autres études et projets sont en cours sur la ligne R21, notamment pour le rehaussement du quai en gare de Môtiers et le renouvellement de la voie entre Môtiers et Fleurier. Un prototype de centrale photovoltaïque sera mis en service en 2025 par la start-up Sun-Ways sur la voie à Buttes.

Lignes à voie étroites

Ligne R15 (Place Pury – Boudry)

L'approbation des projets de renouvellement de l'infrastructure et de mise aux normes de quatre gares est en cours.

Ligne R22 (La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel)

L'adaptation du matériel roulant constitue la première étape vers la mise aux normes LHand de la ligne R22, avant celle des gares et des quais. Les études, mises à l'enquête et procédures d'approbation se poursuivent, pour des travaux en 2025 : maintenance et renouvellement de l'infrastructure, projet de génie civil dans la courbe du Raymond et réaménagements de trois haltes pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. La commune de La Chaux-de-Fonds a en outre initié un projet de nouvelle halte à l'Orée-du-Bois, au sud de la ville.

Ligne R24 (Le Locle – Les Brenets)

Le Canton a présenté le projet de desserte de la ligne R24 (*Le Locle – Les Brenets*) par une liaison en bus électrique dès 2031. En effet, l'infrastructure ferroviaire nécessite un renouvellement intégral et les études ont démontré que le bus électrique est la solution offrant un service optimal pour des coûts supportables. Seuls des travaux d'entretien sont menés pour garantir l'exploitation ferroviaire jusqu'à la mise en service de la liaison par bus électrique. Ainsi, la circulation du train a été interrompue en avril pour l'entretien de la voie ferrée, d'ouvrages d'art et de la ligne de contact, avec l'intervention d'apprentis de l'organisme de formation *Login*.



LOGISTIQUE ET PLANIFICATION

L'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) régit la procédure d'adjudication des commandes lorsque les acquisitions et les mandats dépassent un certain seuil. Cette réglementation s'applique aux pouvoirs publics et aux entreprises ayant un objectif d'intérêt public. Un accompagnement juridique des appels d'offres a été mis en place par le service des achats. L'uniformisation des appels d'offres permet de gagner du temps dans la préparation des dossiers et le suivi des procédures internes.

INFORMATIQUE

Pour répondre aux besoins de l'entreprise, les tâches et responsabilités en matière de systèmes d'information ont été redéfinies, dans un esprit de gouvernance distribuée. Un collaborateur est devenu responsable sécurité de l'information. L'équipe IT gère le support informatique et l'équipe *Data management et Application management* se charge des applications de l'entreprise.

Gestion des demandes de support et reporting

Un nouvel outil de gestion des demandes de support a été déployé pour améliorer le suivi et la gestion des priorités. Un nouveau serveur de reporting a été installé pour moderniser les capacités, avec mise en place progressive des nouveaux rapports en 2025.

Cybersécurité

TransN valorise les données dans le respect des enjeux de cybersécurité et de protection des données. Des collaborations avec MOVlplus et RAILplus sont établies pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de sécurité. Une formation en cybersécurité est dispensée au personnel par un coach numérique, qui partage les principes de sécurité au travers de brefs dialogues interactifs en ligne.



Protection des données

Des mesures en matière de protection des données ont été mises en place. Avec le soutien de la coopérative MOVlplus et l'aide de juristes, des processus conformes aux exigences ont été établis. Seules les données clients nécessaires sont récoltées dans les transactions dans la boutique en ligne et dans les points de vente. Les partenaires FAIRTIQ et SwissPass sont responsables des données transitant chez eux, en tant qu'émetteurs des titres.

SÉCURITÉ ET QUALITÉ

La Direction applique un système de gestion des risques stratégiques. Dans le cadre de la certification ISO, les risques et opportunités sont évalués pour chaque macro-processus à l'aide de la méthode AMDEC (*Analyse des modes de défaillances, de leurs effets et de leur criticité*), afin de prioriser les risques en fonction de leur criticité.

Les principaux enjeux identifiés sont le financement des activités, la stratégie de renouvellement de la flotte et les défis RH.

Assurances

L'assureur de transN a annoncé ne plus prendre en charge les bris de glace et augmenter ses primes. Le suivi des cas d'accidents a été renforcé. Le personnel de conduite est entendu après chaque occurrence. Des mesures sont prises, notamment en matière de formation continue, afin de limiter les accidents.

Sécurité et prévention

Le projet Safe@transN, réactivé en 2023, touche à sa fin. Des formations « dialogues de sécurité » ont été mises en place. Des campagnes ponctuelles et saisonnières sont activées, afin de sensibiliser le personnel aux accidents non professionnels: prévention hivernale des chutes, sensibilisation aux dangers des sports d'hiver et des activités de bricolage ou de jardinage.

Sécurité

A la suite de l'appel d'offres pour les prestations de surveillance, le mandat a été attribué à Securitas jusqu'en 2027. TransN collaborait déjà avec cette entreprise, et le mandat a ainsi été reconduit.

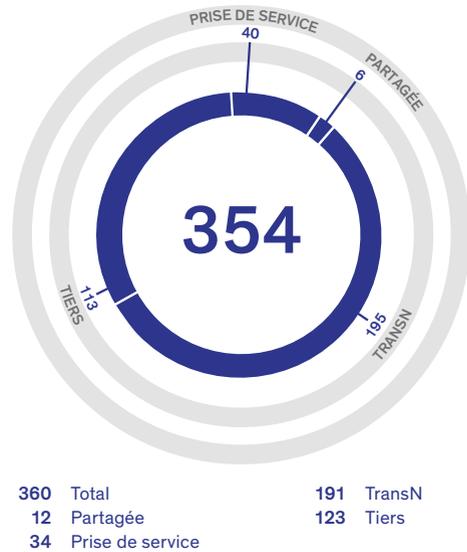


Les séances de coordination mensuelles, réunissant la police, les sociétés de sécurité, les administrations communales concernées et transN se sont poursuivies. Ces réunions permettent un suivi rigoureux et une meilleure réactivité en cas d'augmentation de l'insécurité et des incivilités. Par ailleurs, le Canton a décidé de maintenir les patrouilles dissuasives mises en place sur la ligne R15 (*Boudry – Neuchâtel Place Pury*).

Qualité

L'entreprise est certifiée ISO 9001 : 2015 «Management de la qualité». Un audit de suivi s'est déroulé en mars et seules trois non-conformités ont été relevées. A la suite de ceci, la politique «Qualité, sécurité et environnement (QSE)» a été revue et approuvée par le Conseil d'administration, avant d'être communiquée au personnel.

RESPONSABILITÉ DES ACCIDENTS



Par ailleurs, des audits internes ont été menés par les auditeurs transN. Dès le premier semestre 2025, de nouveaux audits viendront renforcer ce dispositif de suivi.

Accidents

En 2024, le nombre d'accidents a augmenté, avec une hausse particulièrement marquée des accidents professionnels, qui ont plus que doublé. Cette situation fera l'objet d'une analyse approfondie et des mesures correctives seront mises en place au cours du premier semestre 2025. En revanche, le nombre d'accidents non professionnels reste stable.

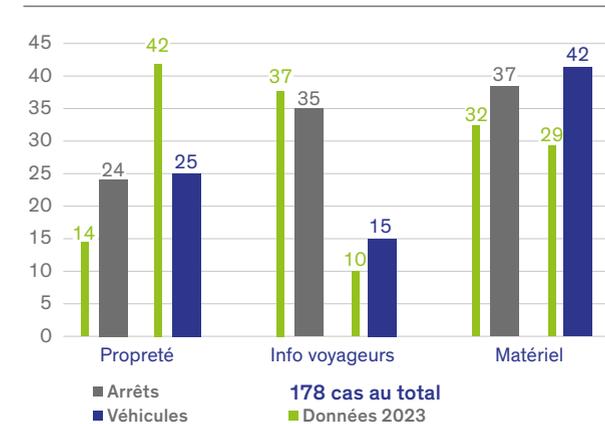
Les accidents, notamment ceux impliquant le personnel, sont en augmentation. Par conséquent, un suivi plus rigoureux des accidents a été instauré. Chaque cas fait l'objet d'un débriefing systématique avec les managers et le personnel de conduite pour en identifier les causes et définir les actions correctives.

Au printemps 2024, une rame Flirt de l'entreprise a heurté une voiture sur un passage à niveau à La Chaux-de-Fonds, en raison du non-respect des marquages au sol par l'automobiliste. L'accident n'a causé que des dégâts matériels. La rame a été immobilisée pendant six mois pour réparation.

IMPEQ

La fonctionnalité « impeQ », intégrée dans l'application transN, permet de signaler toute irrégularité. Les constats concernant la propreté des véhicules ont diminué, alors que ceux relatifs au matériel (arrêts ou matériel roulant) ont augmenté. Les travaux ferroviaires au Val-de-Travers ont nécessité la construction d'arrêts provisoires pour les bus de substitution, arrêts où des client-e-s ont signalé de nombreuses irrégularités. L'inaccessibilité du dépôt ferroviaire de Fleurier a retardé par ailleurs le traitement des cas touchant les trains, contribuant à la hausse des signalements.

178 CAS IMPEQ AU TOTAL EN 2024





35

Clientèle

Clientèle

Fréquentation

La fréquentation des lignes transN a progressé de 3.34%, avec 28'455'309 voyageuses et voyageurs transportés en 2024, contre 27'536'631 en 2023. Le nombre de voyageurs-kilomètres (vkm) a atteint 95'036'322, contre 91'717'356 en 2023 (+2.45%). L'année-horaire 2024 comptait exceptionnellement 53 semaines. La fréquentation entre 2023 et 2024, pour un nombre de semaines équivalent, aurait progressé de +1.38% (+1.66% de voyageurs-kilomètres).

Offre à l'attention de la clientèle

La campagne Au fil de nos lignes... est devenue une plateforme digitale, en partenariat avec Tourisme neuchâtelois : www.transn.ch/au-fil-de-nos-lignes. Elle intègre plus de 1'700 points d'intérêt dans un moteur de recherche. Différents critères de recherche sont proposés, en fonction d'une ligne de bus, de train ou de funiculaire, du budget, d'un lieu, de la météo ou du public cible.

Le *train du terroir* a été proposé trois fois sur la ligne R22 (*La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel*), en partenariat avec *Neuchâtel Vin & Terroir*.

FRÉQUENTATION TOTALE

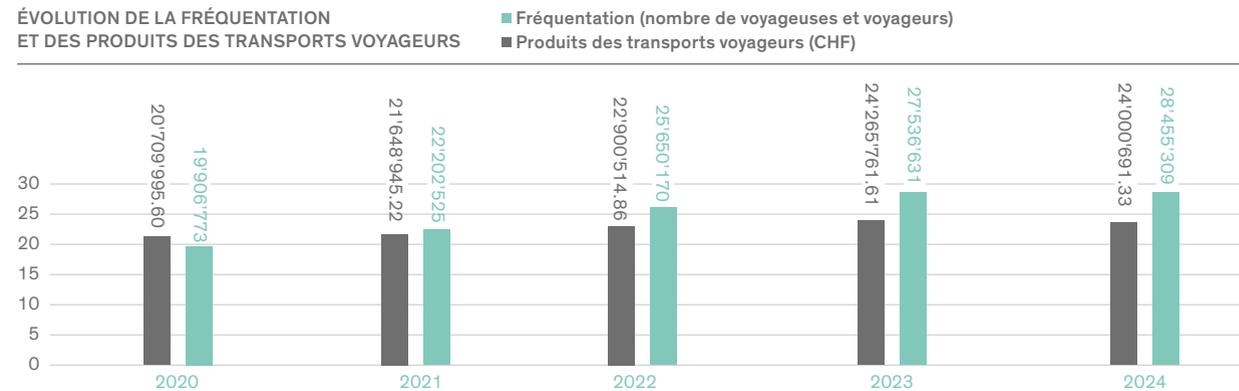


En 2024, transN a transporté plus de 28 millions de voyageuses et voyageurs

Client-e-s à besoins spécifiques

Un service d'accompagnement est proposé aux client-e-s voyageant en chaise roulante, aux gares et haltes dont l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite n'est pas encore assurée. Une rampe d'accès mobile est manœuvrée ou un transport par navette est organisé, sans frais supplémentaires.

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ET DES PRODUITS DES TRANSPORTS VOYAGEURS



Une enquête de satisfaction des client-e-s a été réalisée sur trois canaux : réseaux sociaux, panel de client-e-s et distribution de QR codes sur le terrain.

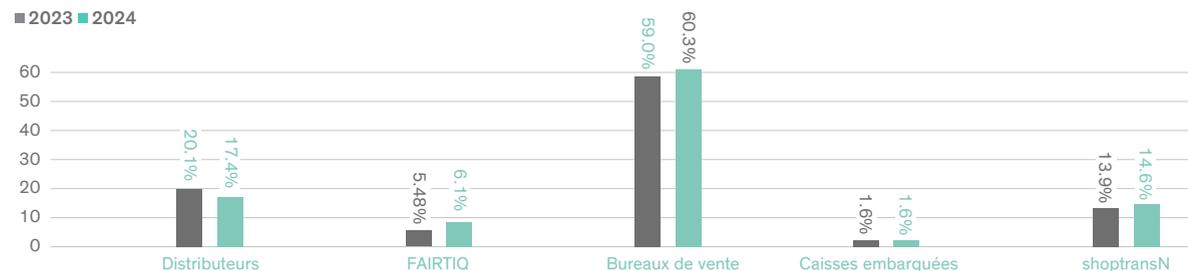
Enquête de satisfaction 2024

En 2024, une enquête de satisfaction des client-e-s a été réalisée sur trois canaux : réseaux sociaux, panel de client-e-s et distribution de QR codes sur le terrain. Cette approche a permis d'obtenir un échantillon davantage représentatif, incluant des client-e-s occasionnel-le-s et une structure d'âge plus équilibrée.

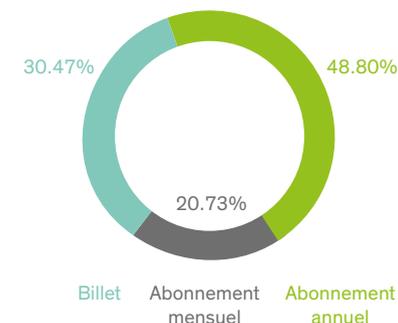
Une baisse générale de la satisfaction est observée, avec une satisfaction globale de 64% et une note moyenne de 3.8 sur 6. L'image de transN est évaluée à 3.9 sur 6. Le *Net Promoter Score* (NPS) est passé de 17 en 2022 à -18 en 2024, signifiant que le nombre de détracteurs dépasse celui des promoteurs. La ponctualité, notée à 3.5, est le point le plus critiqué, près de 50% des répondant-e-s la considérant comme une priorité d'amélioration. L'enquête révèle que 63% des personnes ayant voyagé en bus lors de leur dernier trajet ont également utilisé le train, soulignant l'importance de la ponctualité sur les lignes de bus.



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CANAUX DE VENTE



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TITRES DE TRANSPORT



Vente et distribution

Systèmes de vente

Les canaux de distribution de transN comprennent cinq points de vente, des distributeurs automatiques, des caisses embarquées dans les bus, la billetterie mobile FAIRTIQ et la boutique en ligne. Comme le contrat de maintenance des 210 distributeurs automatiques et des 90 caisses embarquées se termine fin 2025, la politique de distribution a été redéfinie. Un appel d'offres public a été lancé pour une solution multicanale, dont l'objectif consiste à répondre aux besoins des client-e-s, tout en réalisant des économies.

Points de vente

À Neuchâtel, deux postes (1,8 EPT) n'ont pas été repourvus. Un accompagnement des équipes est en place pour améliorer l'efficacité, simplifier les flux et automatiser certains processus de vente. Le point de vente du Locle a ajusté ses horaires, ouvrant le jeudi de 10h00 à 14h00 et de 15h30 à 19h00, pour répondre à l'évolution des besoins des client-e-s, et fermant le samedi matin.

Boutique en ligne

738 renouvellements d'abonnements pour élèves ont été commandés en ligne en 2024, contre 628 l'année précédente. Neuf écoles ou cercles scolaires qui accordent une participation pour l'achat des abonnements sont partenaires du shoptransN.

Une nouvelle version de la boutique en ligne a été mise en fonction en décembre, développée en collaboration avec les Transports publics fribourgeois.

PROGRESSION DE FAIRTIQ



Information aux riverain-e-s, et aux voyageuses et voyageurs

Les chantiers et travaux de nuit sont systématiquement annoncés et expliqués aux riverain-e-s par un tout-ménage. De plus, du personnel d'accompagnement est présent sur le terrain au début des chantiers d'importance, pour informer les voyageuses et voyageurs.



Contrôle des titres de transport et surveillance

Les activités de contrôle des titres de transport et de surveillance sont régies par *La Loi et l'Ordonnance sur les organes de sécurité dans les transports publics* (LOST et OOST). Elles sont confiées à la société spécialisée Securitas.

Une analyse des ventes et de la fréquentation a révélé un niveau de contrôle insuffisant. En conséquence, des actions de contrôle supplémentaires ont été menées de mai à début juillet, puis de mi-août jusqu'à la fin de l'année, avec le soutien financier du Canton. Ces mesures ont permis d'augmenter le taux de contrôle à 0.45%. 127'207 voyageuses et voyageurs ont été contrôlés et 6'249 constats dressés pour voyage sans titre de transport ou avec titre partiellement valable.

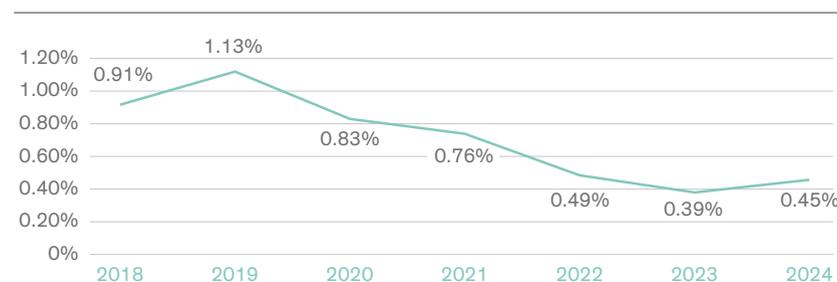
Le taux de fraude affiche une stabilité: 5.15% en 2024, 5.14% en 2023. Le taux de récidive a diminué à 39.9%, contre 41.3% l'année précédente.

Le système de gestion des constats, de la facturation et du suivi sera remplacé en 2025 par une solution partagée avec d'autres entreprises de transports publics romandes, pour un gain d'efficacité et des économies.

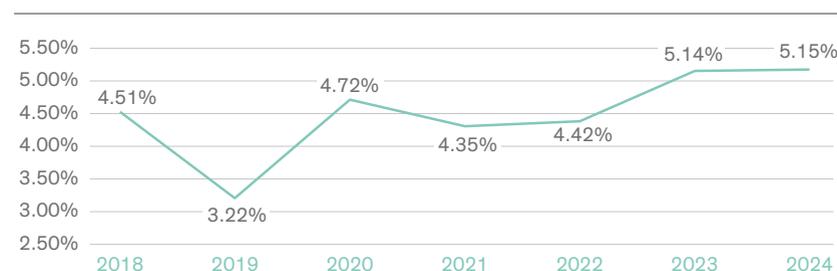
Recouvrement

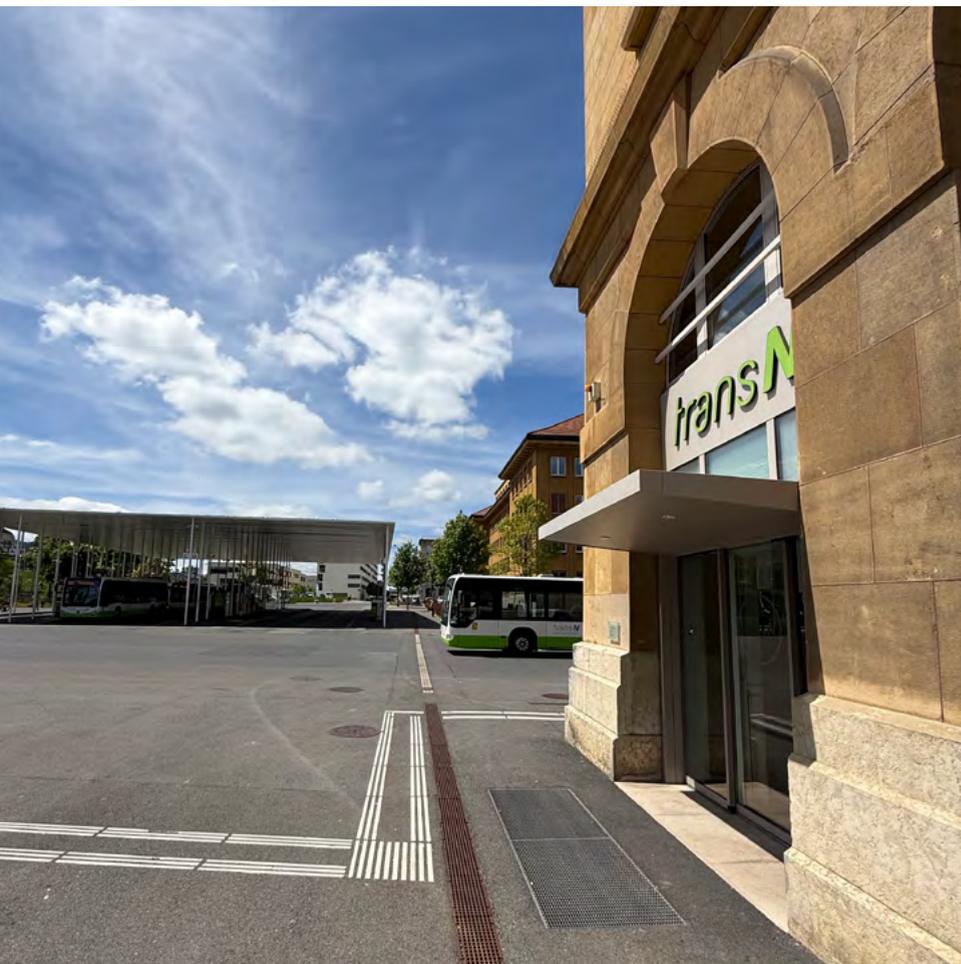
Depuis 2021, cinq entreprises partenaires du réseau MOVplus utilisent TPcollect pour gérer les surtaxes pour voyage sans titre de transport ou avec titre partiellement valable qui n'ont pas été encaissées. En 2024, transN a récupéré CHF 25'594.-, sur un montant de CHF 86'274.- mis en recouvrement, soit 30%, contre 24% en 2023, 14% en 2022 et seulement 4% en 2021. Des paiements échelonnés peuvent être proposés.

DEGRÉ DE CONTRÔLE 2018-2024



TAUX DE FRAUDE 2018-2024





Réclamations

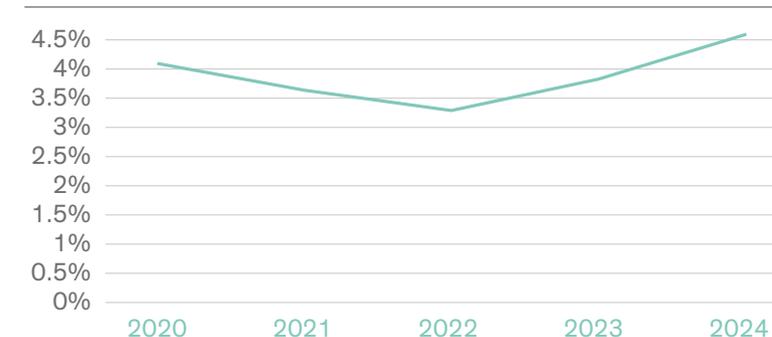
Le nombre de réclamations imputables à transN a augmenté de 45%. En 2024, 1'293 réclamations ont été enregistrées, contre 893 en 2023. L'indice de réclamations pour 100'000 voyageurs est passé de 3.82 à 4.54. Les réclamations sont suivies et partagées avec les services concernés pour identifier les améliorations nécessaires.

Les réclamations les plus fréquentes concernent le comportement et la ponctualité, représentant respectivement 37% et 34% du total. Les suppressions de courses, dues à un manque ponctuel d'effectifs, se traduisent par une augmentation des doléances.

Partenariats culturels et sportifs

TransN s'associe à des événements culturels et sportifs d'envergure ou de rayonnement cantonal, pour promouvoir son offre et encourager l'utilisation des transports publics pour les loisirs. En 2024, 22 partenariats ont été établis avec des manifestations, dont 5 nouveaux, mettant en avant la mobilité douce et le développement durable. Avec ONDE

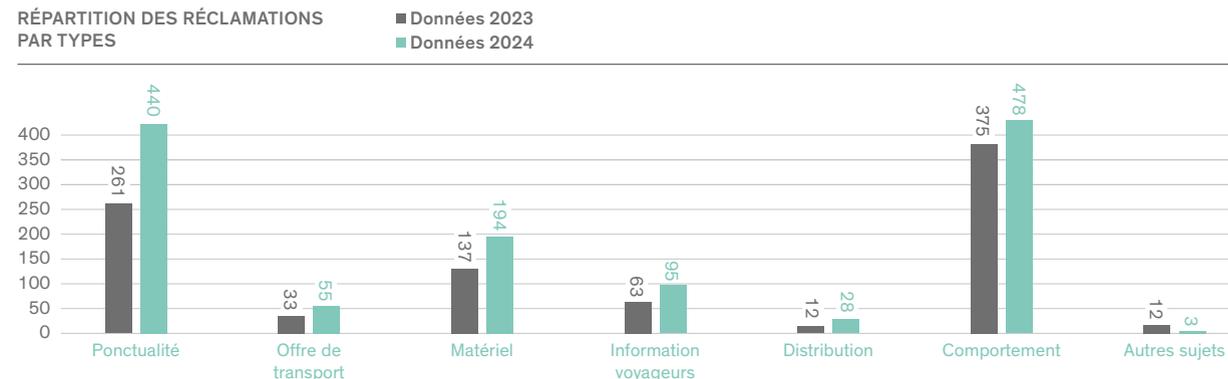
INDICE DE RÉCLAMATIONS POUR 100'000 VOYAGEUSES ET VOYAGEURS



VERTE, la gratuité de transports a été à nouveau proposée aux participant-e-s, 2 heures avant et 2 heures après les étapes du BCN Tour et les matches à domicile de Neuchâtel Xamax FCS et du HC La Chaux-de-Fonds.

Dans le cadre de la Fête des Vendanges, le bracelet de soutien et de paiement de la Fête a été vendu dans les points de vente transN. Un stand d'information a accueilli les voyageuses et les voyageurs jusqu'au milieu de la nuit lors des festivités.

RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS PAR TYPES





ONDE VERTE

TransN est partenaire d'ONDE VERTE, aux côtés de BLS, de CarPostal, des CFF, des Chemins de fer du Jura (CJ) et des Transports Publics Fribourgeois (TPF). Cette communauté tarifaire est dirigée par un comité de direction, composé d'un représentant de chaque entreprise et présidé par un membre externe. L'administration est assurée par une cellule opérationnelle hébergée par TransN, entreprise gérante. ONDE VERTE propose des solutions tarifaires et une offre coordonnée, facilitant les déplacements.

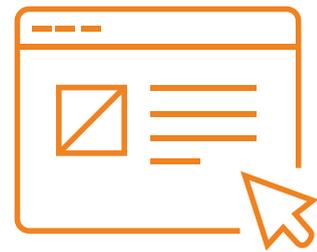
Tarifs et assortiment

Un nouveau titre de transport est proposé depuis le changement d'horaire de décembre : il permet de circuler librement en train, bus et funiculaire dans les zones urbaines 10 (agglomération de Neuchâtel) ou 20 (ville de La Chaux-de-Fonds), pendant 45 minutes.

Un nouveau titre de transport est proposé depuis le changement d'horaire de décembre : il permet de circuler librement en train, bus et funiculaire dans les zones urbaines 10 ou 20.

Dans le cadre du Plan climat Neuchâtel, pour la deuxième année, le Canton de Neuchâtel subventionne à hauteur de 5% les abonnements mensuels, annuels et FlexiAbo au tarif «jeune». Il a été décidé de financer dès 2025 une nouvelle réduction permettant d'obtenir un abonnement annuel, mensuel ou FlexiAbo toutes zones ONDE VERTE au prix d'un abonnement 4 zones au lieu de 5 zones. Cette offre est réservée aux résident-e-s du canton de Neuchâtel.

Les activités, les campagnes et les résultats d'ONDE VERTE font l'objet d'un rapport annuel disponible sur le site www.ondeverte.ch.



42

Prestations

Prestations

PROCÉDURE DE COMMANDE ET OFFRE

TransN fournit des services commandés par la Confédération et le Canton, sur la base d'offres biennales. Ces offres sont coordonnées par le domaine *Offre* de l'entreprise, en collaboration avec les autres départements. Les coûts non couverts par les recettes sont indemnisés selon les accords convenus.

HORAIRE

Horaire 2024

L'année horaire 2024 a été marquée par d'importants chantiers sur le réseau transN. Les travaux de remplacement du Grand-Pont à La Chaux-de-Fonds, débutés en mars 2023, se sont terminés en octobre 2024. Les lignes 303 (*La Chaux-de-Fonds, Foulets – gare – Patinoire*), 353 (*La Chaux-de-Fonds, Foulets – gare*), 361 (*La Chaux-de-Fonds – Le Locle, via la zone industrielle de La Chaux-de-Fonds Ouest*) et 370 (*La Chaux-de-Fonds – Vue-des-Alpes*) ont alors retrouvé leur itinéraire habituel et leur horaire.

Le trafic ferroviaire sur la ligne R21 (*Neuchâtel – Buttes*) a été interrompu entre Travers et Buttes depuis juillet 2024, en raison de renouvellements de l'infrastructure. Un service de substitution par bus a été proposé.

Suppressions de courses

À la fin de l'été 2024, transN a subi un pic d'absences à la conduite des bus. Malgré le recours à des auxiliaires, ainsi qu'à du personnel administratif et d'encadrement, jusqu'à 1.8% de courses urbaines ont été ponctuellement supprimées. Un concept a été mis en place pour desservir les lignes urbaines en limitant les désagréments pour les client-e-s.



Horaire 2025

L'horaire 2025 est entré en vigueur le 15 décembre 2024. L'itinéraire de la ligne 107 (*Neuchâtel, Place Pury – Hauterive – Marin-Epagnier*) a été modifié entre Saint-Blaise et Marin pour desservir la zone industrielle et commerciale des Champs-Montants à Marin. La ligne 102 (*Serrières – Neuchâtel, Place Pury – Temple des Valangines*) a été scindée en deux tronçons: ligne 102 (*Serrières – Neuchâtel Place – Pury*) et ligne 108 (*Neuchâtel, Place Pury – Temple des Valangines*). La ligne 122 (*Neuchâtel, gare nord – Vauseyon*) a été prolongée jusqu'à la gare de Corcelles-Peseux, donnant correspondance en gare de Neuchâtel avec les trains partant en direction de Bienne. Sur la ligne de funiculaire 112 (*Neuchâtel, Ecluse – Plan*), trois courses ont été ajoutées la nuit du vendredi au samedi et deux courses la nuit du samedi au dimanche.

L'horaire de la ligne 421 (*Neuchâtel – Cernier*) a été revu, pour améliorer la ponctualité et optimiser les correspondances en gare de Neuchâtel. Des courses ont été ajoutées du lundi au vendredi. Sur la ligne 590 (*Couvet - Fleurier - Les Verrières – Pontarlier*), les courses directes entre Fleurier et Pontarlier ont été supprimées en raison de recettes insuffisantes. Dix-huit paires de courses quotidiennes restent proposées.



Fête des Vendanges

Quelque 365'000 voyageuses et voyageurs ont été transportés lors de la Fête des Vendanges de Neuchâtel, par 305 conductrices et conducteurs, à bord des courses à l'horaire et des courses supplémentaires, sur les lignes régulières transN du Littoral et du Val-de-Ruz, ainsi qu'à l'extérieur de son réseau, jusqu'à Vaumarcus à l'ouest du Littoral, jusqu'au Landeron et Lignièrès à l'est du canton et à destination de Coffrane et des Geneveys-sur-Coffrane. Des trains spéciaux circulaient en outre les deux nuits pour Fleurier et La Chaux-de-Fonds – Le Locle.

Courses spéciales

Bus

TransN offre divers service et solutions alternatives pour répondre aux besoins spécifiques en mobilité, telles que des courses spéciales pour entreprises et manifestations, ainsi que des abonnements à tarif préférentiel comme le JobAbo ONDE VERTE. Des courses spéciales ont été organisées pour 19 manifestations culturelles ou sportives, dont 5 festivals, facilitant les déplacements de façon durable. TransN

assure des mandats fixes pour des navettes transfrontalières destinées aux employé-e-s d'entreprises. Elle exploite les lignes hivernales *Snowbus* (ligne 425) entre Neuchâtel et les pistes de ski du Crêt-du-Puy et des Bugnenets-Savagnières et *Nordic'BUS* (ligne 426) depuis Les Hauts-Geneveys pour la Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran. Elle effectue également les navettes nocturnes *NoctamBus* et *NoctamRun*. Par ailleurs, la compagnie a effectué 8 remplacements de trains par bus pour les CFF.

Trains

TransN a effectué 4 courses spéciales sur la ligne R21 (*Neuchâtel – Buttes*), 254 sur la ligne R15 (*Neuchâtel – Boudry*) et 8 sur la ligne R22 (*La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel*). Par ailleurs, les activités proposées par les associations historiques ont nécessité 37 courses spéciales sur la ligne R21 et 159 sur la ligne R15.

TransN a participé à plusieurs émissions, sur TF1, France 2, ainsi que pour le journal « Couleurs locales » de la RTS.

Relations publiques et communication

En 2024, TransN a publié 18 communiqués de presse, a organisé 2 conférences de presse et a répondu aux sollicitations médiatiques tout au long de l'année.

L'entreprise a accueilli une équipe de la chaîne de télévision française TF1 sur la ligne R21 entre Neuchâtel et Fleurier pour un reportage intitulé « Week-end à Neuchâtel: les gardiens du temps ». Un documentaire a été réalisé dans un train FLIRT de transN sur la ligne CFF 223 (Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle) pour l'émission de France 2 « Nous, les Européens ». La pose des nouveaux mâts de la ligne de contact entre Couvet et Môtiers par hélicoptère a été couverte par le quotidien Arcinfo et la télévision RTS pour le journal « Couleurs locales ».







47

Rapport financier



Rapport financier



RÉSULTATS FINANCIERS

La compagnie transN renoue avec les bénéfiques, après plusieurs exercices déficitaires. Le résultat 2024 présente un solde positif de CHF 650'590.34. Le nombre de voyageuses et de voyageurs a progressé de 3.34% en un an et les voyageurs-km sont en hausse de 3.62%. Les charges restent relativement élevées, notamment celles pour l'entretien des véhicules, les amortissements et les frais de capitaux. Cependant, la situation s'est améliorée lors du dernier trimestre et les tendances de fin d'année ont été meilleures qu'attendu.

Les frais découlant de l'acquisition des trolleybus déperchables et des nouveaux trains de la ligne R22 font désormais partie intégrante des coûts. Un taux d'absentéisme élevé, surtout dans le domaine de la production, a nécessité l'engagement de ressources supplémentaires au changement d'horaire de décembre 2024. Durant toute l'année, transN a travaillé activement afin d'améliorer la situation financière de l'entreprise.

PRODUITS

Une légère baisse des ventes de titres de transport est constatée sur l'exercice 2024 par rapport à l'année précédente. La concurrence reste marquée dans le secteur des courses spéciales. Les recettes annexes ainsi que les recettes des activités annexes se sont révélées meilleures que prévu. Le bénéfice des activités annexes s'élève ainsi à CHF 1'703'091.-. Celui-ci est intégralement reporté sur les lignes concessionnées, permettant de réduire le besoin d'indemnités versées par les commanditaires, pour les coûts non couverts.

CHARGES

Les charges pour le personnel ont été inférieures au montant budgété, malgré les coûts supplémentaires générés par l'absentéisme. Ces derniers sont en effet contre-balançés par les sommes perçues des assurances perte de gains, pour des cas d'absence de longue durée. Un excédent budgétaire de CHF 624'419.- en résulte ainsi. Les primes futures seront immanquablement adaptées.

Le coût de la caisse de pension est en hausse par rapport à l'exercice précédent, en raison de la structure d'âge du personnel, mais inférieur au budget 2024. Le montant des amortissements et des frais de capitaux est en hausse, en raison d'investissements majeurs réalisés pour le renouvellement des véhicules routiers et ferroviaires. Le plan d'investissements à venir revêt une importance particulière, notamment en infrastructure ferroviaire, pour les années 2025 à 2028. Un lissage des acquisitions de véhicules est prévu dans le plan à 5 ans. En outre, les coûts d'entretien et de nettoyage demeurent importants. Un travail de fond sera opéré lors des prochains exercices, à des fins d'optimisation.

PERSPECTIVES

Si l'exercice 2024 prévoyait des pertes à hauteur de CHF 2'750'000.- en raison de l'indexation des salaires, des coûts énergétiques ainsi que de l'inflation, l'entreprise a su prendre les bonnes décisions tout au long de l'année afin de relever les défis et de devenir bénéficiaire. Elle présente encore des pertes reportées qu'il faut désormais absorber.

L'exercice 2025 est prévu à l'équilibre. Les plans d'investissements demeurent relativement importants avec des renouvellements massifs de matériel roulant, dans une volonté de décarbonation des prestations, ce qui impliquera une hausse des coûts. Enfin, les simulations à 5 ans montrent que l'entreprise devra être innovante, optimiser ses charges et trouver des synergies, tout en améliorant son efficacité énergétique et en promouvant une mobilité durable.





Bilan / passif

		31.12.2024	31.12.2023
	Notes	CHF	CHF
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		64'856'508.89	91'762'703.65
DETTES RÉSULTANT DE L'ACHAT DE BIENS ET PRESTATIONS DE SERVICES		10'685'870.11	27'587'358.28
DETTES À COURT TERME PORTANT INTÉRÊT	2.3	45'000'000.00	55'000'000.00
Emprunts obligataires	2.2	6'000'000.00	0.00
Emprunts bancaires et autres		39'000'000.00	55'000'000.00
AUTRES DETTES À COURT TERME		2'143'618.44	1'847'358.77
Dettes fiscales		44'312.75	33'993.55
Dettes envers les institutions d'assurances sociales		763'029.30	386'378.35
Dettes envers le personnel		11'428.64	116'617.79
Autres créanciers		425.14	29'989.35
Engagements découlant de leasing	2.6	1'324'422.61	1'280'379.73
PASSIFS DE RÉGULARISATION		7'027'020.34	7'327'986.60
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		245'845'832.70	217'913'661.36
DETTES À LONG TERME PORTANT INTÉRÊT	2.4/2.5	62'624'750.00	58'633'250.00
Emprunts obligataires	2.2	20'000'000.00	26'000'000.00
Emprunts bancaires et autres		42'624'750.00	32'633'250.00
AUTRES DETTES À LONG TERME		176'400'614.40	154'033'213.86
Prêt FIF	2.7	136'000'920.85	111'524'447.70
Autres contributions aux investissements des pouvoirs publics		32'559'553.84	33'344'203.84
Emprunts pouvoirs publics		377'000.00	377'000.00
Engagements découlant de leasing	2.6	7'463'139.71	8'787'562.32
PROVISIONS		6'820'468.30	5'247'197.50

		31.12.2024	31.12.2023
	Notes	CHF	CHF
CAPITAUX PROPRES		16'194'001.59	15'544'806.81
CAPITAL-ACTIONS		15'528'030.00	15'528'030.00
RÉSERVES LÉGALES ISSUES DU BÉNÉFICE		750'000.00	750'000.00
Réserve légale générale issue du bénéfice		750'000.00	750'000.00
AUTRES RÉSERVES ISSUES DU BÉNÉFICE		6'300'629.59	6'300'629.59
RÉSULTATS REPORTÉS		-3'620'066.28	-692'554.63
Résultat reporté infrastructure ferroviaire (art. 67 LCdF)		-2'123'569.04	-1'671'701.39
Résultat reporté lignes régionales (art. 36 LTV)		3'243'097.14	2'192'348.14
Résultat reporté lignes urbaines		-6'514'967.33	-2'757'183.21
Résultat reporté activités annexes		1'775'372.95	1'543'981.83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		650'492.12	-2'927'511.65
PROPRES ACTIONS	2.9	-3'415'083.84	-3'413'786.50
TOTAL		326'896'343.18	325'221'171.82

Compte de résultat

	2024 CHF	2023 CHF
PRODUITS DES TRANSPORTS VOYAGEURS TRV / TU	24'000'691.33	24'265'761.61
PRODUITS DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	1'709.16	2'617.15
RECETTES ANNEXES	19'598'685.85	16'155'571.26
INDEMNITÉS DES POUVOIRS PUBLICS	77'594'707.45	68'015'689.31
Indemnité d'exploitation pour l'infrastructure ferroviaire (art. 51b LCdF) <i>Confédération</i>	7'520'747.00 7'520'747.00	5'993'789.00 5'993'789.00
Indemnité d'amortissement pour l'infrastructure ferroviaire (art. 51b LCdF) <i>Confédération</i>	6'739'782.45 6'739'782.45	4'500'358.31 4'500'358.31
Indemnisation pour le trafic régional (art. 28 al. 1 LTV) <i>Confédération</i>	27'295'041.00 13'647'519.00	25'409'500.00 12'704'746.00
<i>Canton de Neuchâtel</i>	13'647'522.00	12'704'754.00
Indemnisation pour le trafic régional (art. 28 al. 4 LTV) <i>Canton de Neuchâtel</i>	1'763'261.00 1'763'261.00	1'004'816.00 1'004'816.00
Indemnisation pour le trafic urbain <i>Canton de Neuchâtel</i>	34'275'876.00 34'050'787.00	31'107'226.00 30'860'523.00
<i>Communes</i>	225'089.00	246'703.00
CHARGES DE PERSONNEL	-56'052'809.66	-54'985'621.64
Traitements et salaires	-44'856'143.05	-43'076'842.47
Allocations et indemnités	-1'799'792.25	-2'192'318.95
Uniformes	-190'411.85	-309'347.85
Assurances du personnel	-10'756'946.70	-10'336'286.15
Prestations complémentaires pour les assurances du personnel	-169'617.50	-245'235.75
Prestations des assurances du personnel	1'720'101.69	1'174'409.53

	2024 CHF	2023 CHF
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-43'474'902.03	-38'988'989.23
Dépenses générales	-8'318'505.73	-7'036'397.00
Marketing et communication	-1'015'764.93	-917'018.27
Assurances et dédommagements	-1'154'220.87	-1'393'476.55
Prestations de services par tiers	-3'510'537.73	-3'252'706.95
Fermages et loyers	-6'686'867.90	-6'588'851.86
Énergie et matières de consommation	-5'410'571.14	-5'712'107.06
Matériel et prestations pour l'entretien	-15'937'582.64	-13'511'871.15
Frais non activés sur investissements domaine infrastructure ferroviaire	-1'194'691.96	-416'748.66
Frais non activés sur investissements domaine trafic voyageur	-246'159.13	-159'811.73
AMORTISSEMENTS ET CORRECTIONS DE VALEUR	-19'672'768.88	-16'348'081.11
Amortissements domaine infrastructure ferroviaire	-5'341'376.90	-3'977'162.43
Amortissements domaine trafic voyageurs	-12'312'102.80	-10'639'904.70
Amortissements sur leasings financiers	-1'165'542.72	-1'165'542.72
Amortissements immeubles et biens-fonds	-4.00	0.00
Corrections de valeur	-853'742.46	-565'471.26
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS	1'995'313.22	-1'883'052.65
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-1'661'097.72	-1'328'110.45
Produits financiers	127'349.93	23'791.88
Charges financières	-1'788'447.65	-1'351'902.33
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	334'215.50	-3'211'163.10
CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION	316'276.62	283'651.45
Produits hors exploitation	371'662.85	344'928.91
Charges hors exploitation	-55'386.23	-61'277.46
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	650'492.12	-2'927'511.65

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé au 31 décembre (en francs suisses)

	2024	2023
Résultat de l'exercice	650'492.12	-2'927'511.65
Amortissements sur des postes de l'actif immobilisé	19'219'902.14	16'217'687.55
Variation des provisions	1'573'270.80	1'867'594.50
Variation des créances à court terme	-1'689'984.63	699'227.29
Variation des actifs de régularisation	2'977'184.41	-3'436'601.41
Variation des dettes à court terme (hors dettes financières)	-16'649'271.38	18'554'263.38
Variation des passifs de régularisation	-300'966.26	119'363.83
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	5'780'627.20	31'094'023.49
Investissements dans des immobilisations corporelles	-36'583'627.45	-59'536'263.87
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	359'207.80	0.00
Investissements dans des placements financiers	-25'000.00	0.00
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	-36'249'419.65	-59'536'263.87
Constitution / (Remboursement) de dettes financières à court terme	-9'955'957.12	20'042'577.74
Constitution / (Remboursement) de dettes financières à long terme	26'358'900.54	28'373'730.57
Achat de propres actions	-1'297.34	0.00
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	16'401'646.08	48'416'308.31
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-14'067'146.37	19'974'067.93
VARIATION DE LIQUIDITÉS		
État au 1 ^{er} janvier	38'062'222.27	18'088'154.34
État au 31 décembre	23'995'075.90	38'062'222.27
VARIATION DES LIQUIDITÉS (NETTES)	-14'067'146.37	19'974'067.93

Annexe aux comptes annuels 2024 (en francs suisses)

1. Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b) ainsi qu'aux dispositions fixées par l'Ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit :

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles.

Actif immobilisé et crédit-bail (location)

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, déduction faite des amortissements économiques nécessaires. Les amortissements sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans les fourchettes de taux fixées par l'art. 11 de l'Ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC).

Les immobilisations financées par des contrats de location à long terme sont portées à l'actif à la valeur actuelle des mensualités minimales de location ou à la valeur vénale lorsque celle-ci est inférieure. Les engagements correspondants du contrat de location-financement sont portés au passif.

Les contrats de location à long terme sont comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'objet loué est transférée à la société. La classification se fait au commencement du contrat de location. Lors de sa comptabilisation initiale, l'objet loué est activé à la valeur la plus basse entre la valeur escomptée des versements de leasing et la valeur vénale. Les mensualités du crédit-bail sont réparties entre le montant des intérêts et celui des remboursements. L'objet loué est amorti sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée de location lorsque celle-ci est plus courte.

Les flux de trésorerie relatifs aux contrats de location simple sont directement pris en compte avec effet sur le résultat au moment du paiement.

2. Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

2.1 Compte des investissements pour le secteur Infrastructure (art. 3 al. 2 OCEC)

	Inachevés 31.12.2023	Prestations tiers 2024	Prestations internes 2024	Non activés 2024	Activations 2024	Inachevés 31.12.2024
Bâtiments et terrains	1'776'956.34	1'243'090.64	26'164.98	-41'599.42	-534'000.00	2'470'612.54
Ouvrages d'art: ponts	336'960.83	20'044.18	81'382.50	-848.70	-169'000.00	268'538.81
Ouvrages d'art: tunnels	532'711.17	8'503.01	3'185.00	-544'399.18	0.00	0.00
Autres ouvrages d'art	3'952'514.11	2'058'128.09	158'680.40	-85'165.11	-198'000.00	5'886'157.49
Voie ferrée	15'975'684.12	9'449'469.30	390'461.94	-220'375.00	-9'420'000.00	16'175'240.36
Installations de courant de traction	6'725'245.60	1'900'070.90	311'383.33	-80'933.87	-2'285'209.00	6'570'556.96
Installations de sécurité	11'906'543.88	2'704'559.38	235'795.69	-104'409.58	-4'081'000.00	10'661'489.37
Installations à basse tension et de télécom.	2'005'187.86	595'150.36	61'145.98	-26'580.57	-763'000.00	1'871'903.63
Installations d'accueil	8'643'434.01	8'045'902.55	310'846.48	-53'968.89	-2'315'072.50	14'631'141.65
Véhicules de l'infrastructure	9'258'910.33	1'081'098.71	117'480.00	-596.64	-10'383'000.00	73'892.40
Moyens d'exploitation et divers	366'827.58	1'225'934.01	87'276.00	-35'815.00	0.00	1'644'222.59
Total	61'480'975.83	28'331'951.13	1'783'802.30	-1'194'691.96	-30'148'281.50	60'253'755.80



2.2 Emprunts par obligations émis par l'entreprise

	Taux d'intérêt et conditions	Échéance	31.12.2024	31.12.2023
Placement privé obligataire au porteur Dépositaire : UBS Switzerland SA	deux droit valeur de CHF 3'000'000 taux fixe 0.34%	2 septembre 2025	6'000'000.00	6'000'000.00
Placement privé obligataire au porteur Dépositaire : UBS Switzerland SA	deux droit valeur de CHF 3'000'000 taux fixe 0.09%	28 octobre 2028	6'000'000.00	6'000'000.00
Placement privé obligataire au porteur Dépositaire : UBS Switzerland SA	deux droit valeur de CHF 3'500'000 taux fixe 0.22%	28 octobre 2032	7'000'000.00	7'000'000.00
Placement privé obligataire au porteur Dépositaire : UBS Switzerland SA	deux droit valeur de CHF 3'500'000 taux fixe 0.32%	28 octobre 2037	7'000'000.00	7'000'000.00
Total			26'000'000.00	26'000'000.00
Court terme			6'000'000.00	0.00
Long terme			20'000'000.00	26'000'000.00

2.3 Dettes à court terme portant intérêt (< 1 an)

	31.12.2024	31.12.2023
Canton des Grisons	0.00	10'000'000.00
Canton des Grisons	0.00	6'000'000.00
Placement privé obligataire	6'000'000.00	0.00
Envers des tiers	6'000'000.00	16'000'000.00
Canton de Neuchâtel	0.00	39'000'000.00
Canton de Neuchâtel	10'000'000.00	0.00
Canton de Neuchâtel	29'000'000.00	0.00
Envers des actionnaires	39'000'000.00	39'000'000.00
Total dettes à court terme portant intérêt (< 1 an)	45'000'000.00	55'000'000.00

2.4 Dettes à long terme portant intérêt (1 - 5 ans)

	31.12.2024	31.12.2023
Banque Cantonale Neuchâteloise	6'000'000.00	6'000'000.00
Banque Cantonale Neuchâteloise	624'750.00	633'250.00
Banque Cantonale Neuchâteloise	8'000'000.00	0.00
Canton des Grisons	8'000'000.00	8'000'000.00
Placement privé obligataire	0.00	6'000'000.00
Placement privé obligataire	6'000'000.00	6'000'000.00
Envers des tiers	28'624'750.00	26'633'250.00
Total dettes à long terme portant intérêt (1 - 5 ans)	28'624'750.00	26'633'250.00

2.5 Dettes à long terme portant intérêt (> 5 ans)

	31.12.2024	31.12.2023
Axa Assurances SA	5'000'000.00	5'000'000.00
Axa Vie SA	5'000'000.00	5'000'000.00
Banque Alternative Suisse SA	10'000'000.00	0.00
Banque Cantonale Neuchâteloise	0.00	8'000'000.00
Placement privé obligataire	7'000'000.00	7'000'000.00
Placement privé obligataire	7'000'000.00	7'000'000.00
Envers des tiers	34'000'000.00	32'000'000.00
Total dettes à long terme portant intérêt (> 5 ans)	34'000'000.00	32'000'000.00

2.6 Dettes de crédit-bail (dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les 12 mois suivant la date du bilan)

Institut bancaire - objet	Durée résiduelle	Valeur au 31.12.2024		Valeur au 31.12.2023	
		Intérêts	Remboursements	Intérêts	Remboursements
Crédit Suisse - 1 trolleybus	4 ans 9 mois	26'425.48	353'074.62	38'464.00	419'667.70
Crédit Suisse - 10 trolleybus	5 ans 10 mois	417'046.90	4'274'312.93	567'535.06	4'917'772.17
Crédit Suisse - 9 trolleybus	6 ans 4 mois	456'492.83	4'160'174.77	606'586.62	4'730'502.18
Total		899'965.21	8'787'562.32	1'212'585.68	10'067'942.05
Court terme			1'324'422.61		1'280'379.73
Long terme			7'463'139.71		8'787'562.32

2.7 Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

	31.12.2024	31.12.2023
Droit de gage ferroviaire sur la ligne Travers-Buttes	300'000.00	300'000.00
Emprunts garantis par la mise en gage :		
Confédération RVT 1942	300'000.00	300'000.00
Confédération RVT 1953	250'000.00	250'000.00

2.8 Garanties en faveur de tiers

	31.12.2024	31.12.2023
Cautionnement	50'000.00	50'000.00

2.9 Parts de son propre capital détenues par l'entreprise

	Nombre	Valeur au 31.12.2024		Nombre	Valeur au 31.12.2023	
		Nominal	Rachat		Nominal	Rachat
1 ^{er} janvier	66'916'537	669'165.37	3'413'786.50	66'916'537	669'165.37	3'413'786.50
Achat	129'734	1'297.34	1'297.34			
Vente						
31 décembre	67'046'271	670'462.71	3'415'083.84	66'916'537	669'165.37	3'413'786.50
Capital total	1'552'803'000	15'528'030.00		1'552'803'000	15'528'030.00	
Part détenue en %	4.32			4.31		

Les actions propres figurent au bilan à leur valeur de rachat et représentent un total de CHF 3'415'083.84 au 31 décembre 2024 (CHF 3'413'786.50 au 31 décembre 2023).

3. Autres informations

3.1 Dettes envers des institutions de prévoyance

Au 31 décembre 2024, il n'existait aucune dette envers l'institution de prévoyance professionnelle (également aucune au 31 décembre 2023).

3.2 Honoraires de l'organe de révision

	2024	2023
Prestations d'audit	74'859.25	63'758.40
Autres prestations de services	0.00	0.00

3.3 Valeurs d'assurances des immobilisations corporelles

	2024	2023
VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Immeubles	131'254'958.00	119'039'788.00
Véhicules (yc assurance chose)	200'016'313.00	175'672'625.00
Machines et installations (yc assurance chose)	73'929'100.00	73'509'100.00
	405'200'371.00	368'221'513.00
VALEURS D'ASSURANCE CASCO		
Train régional	122'964'702.00	119'005'340.00
Trolleybus	24'000'000.00	24'000'000.00
Autobus	0.00	0.00
Funiculaires Ecluse-Plan et La Coudre-Chaumont	7'600'000.00	7'600'000.00
	154'564'702.00	150'605'340.00
COUVERTURE D'ASSURANCE RC		
Infrastructure	100'000'000.00	100'000'000.00
Train régional	100'000'000.00	100'000'000.00
Trolleybus	20'000'000.00	20'000'000.00
Autobus	100'000'000.00	100'000'000.00
Funiculaires	50'000'000.00	50'000'000.00

3.4 Examen des comptes par l'OFT selon art. 37 al. 3 LTV

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

3.5 Événements importants survenus après la date du bilan

Néant

Proposition du Conseil d'administration relative à l'emploi du bénéfice disponible au bilan

	2024	2023
	PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
	CHF	CHF
Attribution au résultat reporté Infrastructure (art. 67 LCdF)	-574'901.11	-451'867.65
Attribution au résultat reporté lignes régionales (art. 36 LTV)	2'861'581.49	1'050'749.00
Attribution au résultat reporté lignes urbaines	-1'852'285.12	-3'757'784.12
Attribution au résultat reporté des activités annexes	216'096.86	231'391.12
	650'492.12	-2'927'511.65



Proposition aux actionnaires

Nous proposons à Mesdames et Messieurs les actionnaires
l'adoption des trois résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale des actionnaires approuve
les comptes et le bilan de l'exercice 2024.
2. Elle approuve la gestion et donne décharge
au Conseil d'administration et à la Direction.
3. L'excédent de produits du compte de résultat de CHF 650'492.12
est viré au bilan conformément aux articles 67 LCdF et 36 LTV.

La Chaux-de-Fonds, le 22 mai 2025
Transports Publics Neuchâtelois S.A.

Raphaël Comte, Président

Cédric Aubry, Directeur général ad intérim

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Transports Publics Neuchâtelois SA, La
Chaux-de-Fonds

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Transports Publics Neuchâtelois SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 50 à 58) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport

PricewaterhouseCoopers SA, Rue des Epancheurs 6, 2000 Neuchâtel
Téléphone : +41 58 792 67 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

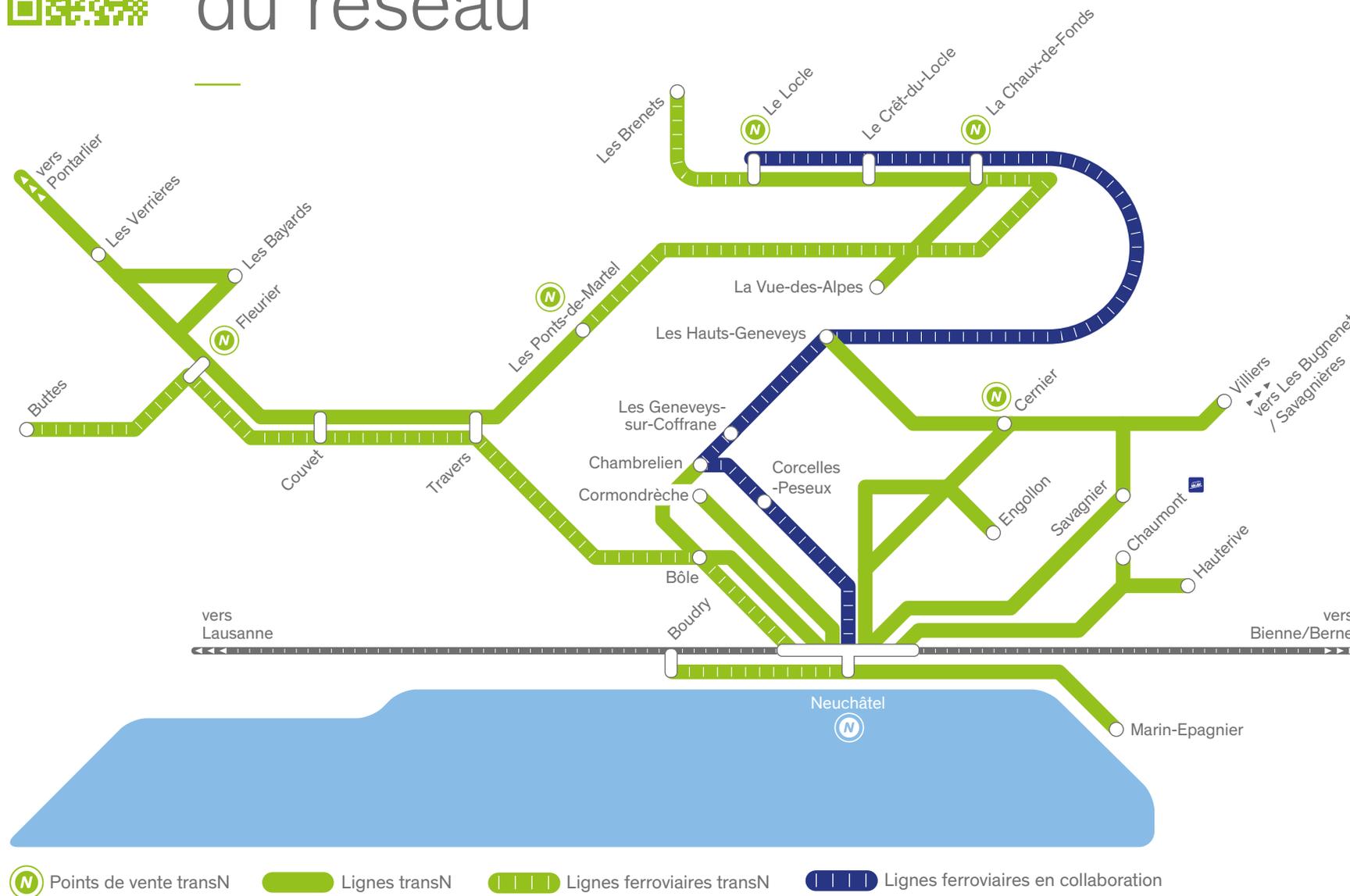
Patrick Wagner
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Issam Zahiri

Neuchâtel, le 22 mai 2025



Plan du réseau



TransN, la proximité

POINTS DE VENTE TRANSN

- Cernier:**
Rue de l'Épervier 4
- La Chaux-de-Fonds:**
Place de la Gare
- Fleurier:**
Gare
- Le Locle:**
Rue de la Côte 8 (Place du 1^{er} Août)
- Neuchâtel:**
Place Pury

Impressum

**TRANSPORTS PUBLICS
NEUCHÂTELOIS SA**
 Allée des Défricheurs 3
 CP 1429, 2301 La Chaux-de-Fonds
 Tél. 032 924 24 24
 info@transn.ch
 www.transn.ch



CONCEPTION, RÉALISATION

Agence NEUE SA

PHOTOS

Guillaume Perret
 www.neue.swiss
 transN

transN
notre force, votre réseau

Transports Publics Neuchâtelois SA

Allée des Défricheurs 3
CP 1429, 2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 924 24 24

info@transn.ch

www.transn.ch

